

La création d'entreprises dans les Quartiers Politique de la Ville

Dispositifs et parcours
d'accompagnement
dans la métropole bordelaise

étude

04/2021



1	Methodologie	p.5
2	Chiffres de la création d'entreprises dans les QPV	p.9
3	Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise dans la métropole bordelaise	p.13
5	Le parcours de l'entrepreneur : cinq étapes clés	p.17
6	Portrait type d'un entrepreneur des QPV	p.31
7	Résumé de l'étude et conclusion	p.36
	Glossaire	p.38
	Annexes	p.41

Le développement économique des quartiers prioritaires est une ambition forte de la politique de la ville. Initié par des dispositifs ambitieux tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU), la création d'une mixité fonctionnelle dans les QPV ne permet pas de répondre aux enjeux d'accès à l'emploi pour tous les habitants. D'autres outils sont donc activés et la création d'entreprises est fortement encouragée et accompagnée. Elle mobilise une multitude d'acteurs aux missions, aux modalités d'action et aux périmètres d'intervention très diversifiés.

A la suite de la réalisation en 2019 d'un portrait chiffré de l'activité économique dans les QPV de la métropole bordelaise, l'a-urba prolonge sa réflexion en proposant une étude sur l'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires.

Conçue initialement comme un recensement des acteurs et des dispositifs, cette étude est enrichie d'une analyse des parcours d'accompagnement et des profils des entrepreneurs.

Comment l'accompagnement à la création d'entreprises s'organise-t-il dans la métropole bordelaise ? Quelles sont les formes de soutien dont peuvent bénéficier les habitants des QPV pour créer ou développer leur entreprise ?

Pour répondre à ces questions, l'a-urba a interrogé une vingtaine d'interlocuteurs. Du côté des acteurs publics, une quinzaine de techniciens issus des services « politique de la ville » et « développement économique » des communes hébergeant un ou plusieurs QPV sur leur territoire ont témoigné. En parallèle, sept structures phares d'accompagnement ont détaillé leur action dans les quartiers, qui concerne à la fois l'émergence des projets, leur consolidation, leur financement et leur suivi post-crédation.

En recensant les dispositifs existants, mais aussi en mettant en évidence les besoins et les freins que cumulent les entrepreneurs des quartiers, cette étude propose un premier socle pour adapter l'accompagnement proposé et amorcer une réflexion commune sur l'entrepreneuriat dans les QPV.

PARTIE 1

Méthodologie

La méthodologie de cette étude s’inspire d’une démarche menée par la Région Nouvelle-Aquitaine, cofinancée par la Direccte et la Banque des territoires. Elle a vocation à croiser la parole des techniciens des communes de la métropole accueillant un ou plusieurs QPV et celle des principales structures d’accompagnement. Les données recueillies au cours des entretiens ont permis, en plus d’un recensement exhaustif des dispositifs existants dans la métropole bordelaise, de mettre en lumière un parcours d’accompagnement et un profil d’entrepreneurs des QPV.

Cette étude s’appuie sur les résultats de 20 entretiens semi-directifs menés auprès :

- des communes de Bordeaux Métropole comptant sur leur territoire un ou plusieurs Quartiers Politique de la Ville (dont deux en veille)(13);
- des principales structures d’accompagnement à la création et au développement d’entreprises œuvrant dans les QPV de Bordeaux Métropole (7).

Ces entretiens se sont déroulés sur une période de deux mois comprise entre avril et juin 2020. Le contexte de la crise sanitaire nous a contraints à réaliser ces entretiens à distance, par téléphone ou en visioconférence. La prise de contact, facilitée par le service politique de la ville de Bordeaux Métropole, s’est opérée rapidement. Seul un entretien n’a pu être effectué (couveuse Anabase/MIE).

Ce travail s’appuie également sur une veille documentaire sur la thématique de la création d’entreprise dans les QPV et sur des études locales réalisées par plusieurs structures d’accompagnement sur le territoire.

Les structures d’accompagnement interrogées

Nom de la structure	Type d’accompagnement
ADIE (Association pour le droit à l’initiative économique)	Émergence - Consolidation du projet - Financement
CIDFF (Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	Émergence - Consolidation du projet - Suivi post création
Initiative Gironde	Financement - Suivi post création
Coop’Alpha	Consolidation du projet
BGE	Émergence - Consolidation du projet - Financement - Suivi post création
Social Lab (Cités Lab)	Émergence - Orientation - Suivi post création
Maison de l’Emploi	Émergence - Orientation - Suivi post création

Les acteurs publics interrogés

Communes	QPV	Poste(s) et service(s)
Pessac	Châtaigneraie - Arago Saige	Directrice emploi et économie (accueil et oriente les porteurs de projet vers des structures d'accompagnement). Directeur du développement social urbain (Politique de la ville, travaille sur les discriminations, l'habitat, la prévention de la délinquance).
Bègles	Carle Vernet - Terres-Neuves Paty Monmousseau	Chargée de mission service emploi. Directrice de l'association ADELE (Association Développement Loi Emploi).
Talence	Thouars	Directeur du service développement économique et directeur de l'agence économique Talence Innovation.
Eysines	Quartier Champ de Course (Eysines, Le Bouscat) Grand Caillou	Chargée de mission au sein du service développement économique (emploi, création et développement économique des entreprises ; reconversion professionnelle).
Floirac	Palmer - Saraillière - 8 amis 1945 - Dravemont Jean Jaurès	Chargé de mission politique de la ville (action sur la posture professionnelle par un travail psycho-social et une évaluation) La création d'entreprise est déléguée au Social Lab (Cités Lab)
Lormont	Alpilles - Vincennes - Bois Fleuri Génicart Est Carriet	Cheffe de projet politique de la ville.
Cenon	Palmer - Saraillière - 8 amis 1945 - Dravemont (Cenon, Floirac) Benaugue - Henri Sellier - Léo Lagrange (Cenon, Bordeaux)	Directeur du service développement économique et insertion professionnelle.
Le Bouscat	Quartier Champ de Course (Le Bouscat, Eysines)	Chargée des politiques contractuelles (Politique de la ville, animation sociale, prévention de la délinquance).
Gradignan	Barthez	Responsable de l'espace Barthez (des postes de référent entreprise et de référent commerce existent également sur la commune).
Mérignac	Yser - Pont de Madame Beaudésert	Chargée de mission politique de la ville. Chargée de mission service emploi et animation territoriale (mission citoyenneté, insertion professionnelle, politique de la ville). Contexte : pas de prise en compte de la question de la création d'entreprise. À l'inverse, ce sont les structures comme l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) qui se rapprochent de la mairie.
Bassens	Quartier de l'Avenir	Poste à double casquette : responsable des politiques contractuelles (politiques transversales) et renouvellement urbain.
Ambarès-et-Lagrave	Bel Air (Veille) Les Érables (Veille)	Chargé de mission Politique de la ville / coordinateur GUSP / GLSPD. Contexte : la compétence économique a été transférée au PT Rive Droite (recense les porteurs de projet et les met en relation avec les propriétaires du foncier disponible).
Villenave d'Ornon	Sarcignan	Responsable du service éco-emploi.

PARTIE 2

Chiffres clefs de la création d'entreprises dans les QPV

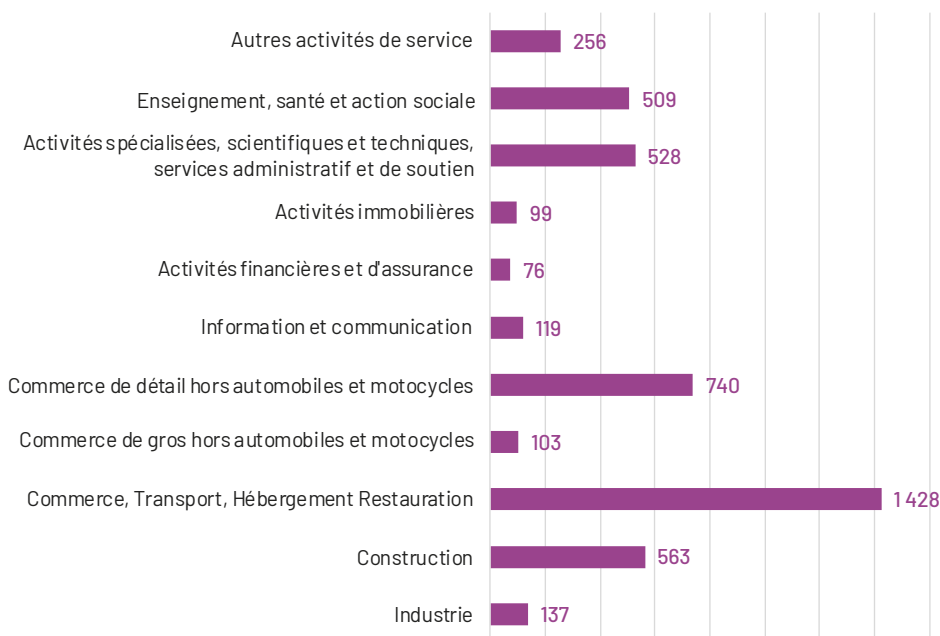
Ce portrait chiffré, construit à partir des données INSEE, met en lumière la diversité des contextes existant sur le territoire.

La création d'entreprises dans les QPV de Bordeaux Métropole est relativement limitée (8 % du total de créations d'établissements de la métropole en 2019). À l'exception du quartier Saint-Michel, où le nombre de créations pour 1 000 habitants est supérieur à celui de Bordeaux, tous les QPV présentent un taux moins élevé que celui de leur(s) commune(s) de rattachement. Pour certains quartiers tels que Beaudésert à Mérignac, l'écart est peu marqué. Pour d'autres, comme le quartier Barthez à Gradignan ou le quartier Champ de Course au Bouscat/Eysines, l'écart est conséquent. Ces résultats peuvent s'expliquer par le caractère fortement résidentiel des QPV.

Ces données doivent être utilisées avec prudence, car les chiffres sur les créations d'établissements concernent l'année 2019 alors que ceux concernant le nombre d'habitants des QPV et des communes datent de 2013 (faute de données plus récentes). Entre 2013 et 2017, certaines communes comme Lormont ont connu un fort taux de croissance démographique. Il conviendra donc de mettre à jour ces résultats au moment de l'actualisation des données.

37 % des entreprises créées dans les QPV sont des auto-entreprises. Les secteurs les plus représentés sont le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration, ainsi que la construction et les activités spécialisées.

Catégories des entreprises dans les QPV de Bordeaux Métropole



Insee, 2019 - Source : SIRENE 2019

	Nombre d'établissements (Insee, 2019)	Création d'établissements (Insee, 2019)	Transferts d'établissements (Insee, 2019)	Nombre d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (Insee, 2019)
QPV	3 729	1 033	183	382
Bordeaux Métropole	71 903	13 595	4 071	4 772
Ratio QPV / BM	5 %	8 %	4 %	8 %

QPV	Population municipale en QPV (2013)	Créations d'établissements en QPV (2019)	Nombre de créations pour 1000 habitants	Communes	Population municipale (2013)	Créations d'établissements sur la commune (2019)	Nombre de créations pour 1000 habitants
Le Lac	3 634	42	11,5	Bordeaux	243 626	8 053	33
Saint-Michel	11 637	450	38,6	Bordeaux	243 626	8 053	33
Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange	3 208	39	12,1	Bordeaux, Cenon	266 508	8 614	32,3
Grand-Parc	4 246	40	9,4	Bordeaux	243 626	8 053	33
Bacalan	1 543	19	12,3	Bordeaux	243 626	8 053	33
Yser – Pont De Madame	1 543	8	5,2	Mérignac	68 386	1 372	20,1
Beaudésert	1 108	19	17,1	Mérignac	68 386	1 372	20,1
Carle Vernet-Terres Neuves	1 892	35	18,5	Bègles, Bordeaux	269 730	8 660	32,1
Palmer - Sarailière - 8 Mai 45 - Dravemont	10 228	137	13,4	Cenon, Floirac	39 413	897	22,7
Jean-Jaurès	2 640	25	9,4	Floirac	16 531	336	20,3
Quartier De L'Avenir	1 148	4	3,5	Bassens	6 991	97	13,8
Barthez	957	0	0	Gradignan	24 439	394	16,1
Thouars	3 143	29	9,2	Talence	41 517	860	20,7
Châtaigneraie Arago	2 998	25	8,3	Pessac	60 763	951	15,6
Saige	3 120	28	8,9	Pessac	60 763	951	15,6
Quartier Champ De Course	1 111	2	1,8	Le Bouscat, Eysines	44 969	835	18,6
Grand Caillou	1 936	11	5,6	Eysines	21 762	404	18,6
Carriet	3 201	41	12,8	Lormont	20 770	485	23,3
Génicart Est	3 590	38	10,6	Lormont	20 770	485	23,3
Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri	3 940	41	10,4	Lormont	20 770	485	23,3

Sources : Insee, RGP 2013 et Sirene 2019

PARTIE 3

Les structures d'accompagnement à la création d'entreprises dans la métropole bordelaise

L'a-urba a réalisé un recensement exhaustif des 35 structures et dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise intervenant dans la métropole bordelaise. Le résultat de ce travail est présenté en annexe de cette étude (page 39) sous la forme d'un tableau qui récapitule leurs modalités d'action et leur champ d'intervention. Les entretiens menés à l'occasion de l'élaboration de ce recensement ont permis de faire émerger des enjeux et offrent des premières pistes pour comprendre les forces et les faiblesses de ce système d'acteurs.

Les statistiques internes des structures d'accompagnement à la création d'entreprise proposent des éléments de bilan chiffrés. En trois ans, le Social Lab (Cités Lab) a accompagné 240 personnes dont 46 % résident en QPV. La Maison de l'Emploi a accompagné 364 porteurs de projet issus des QPV dont 200 résident à Bordeaux. Parmi les profils accueillis, environ 70 % sont demandeurs d'emplois. L'Adie parvient à toucher plus de 200 porteurs de projet dans les QPV. Son portefeuille actif sur la métropole compte près de 140 entrepreneurs. Selon cette structure¹, 95 % des personnes accompagnées se trouvent réinsérées économiquement que ce soit par le biais d'une création d'entreprise ou d'un retour à l'emploi. En outre, Initiative Gironde évalue à 80 % les entreprises accompagnées continuant d'exercer cinq ans après leur création.

Ces résultats transcrivent une dynamique d'accompagnement bien enclenchée dans les QPV.

Toutefois, plusieurs manques et limites ont été soulignés par les acteurs qui proposent plusieurs pistes de solutions pour des actions mutualisées, plus efficaces et plus efficientes.

Les manques et limites du parcours d'accompagnement des entrepreneurs des QPV

- **Les outils mis à disposition ne sont pas toujours accessibles aux entrepreneurs des QPV.** Selon plusieurs structures, ces derniers peuvent ne pas être éligibles aux dispositifs de soutien de droit commun. Cela est dû aux nombreux critères déterminant leur attribution : type de population (personnes handicapées, personnes inscrites à Pôle Emploi, etc.), de projet (entreprises innovantes, start'up), de territoire ou encore de condition (obtention d'un prêt bancaire en parallèle des prêts d'honneur, etc.). En outre, certains outils ou dispositifs mis à disposition des entrepreneurs ne s'adaptent pas à la situation financière des habitants des quartiers. La plupart d'entre eux rencontrent ainsi des difficultés à accéder aux espaces de coworking ou aux cuisines partagées sur leur territoire.

1. Ces éléments reposent sur le témoignage oral d'un salarié de l'Adie.

- **Il existe une grande hétérogénéité dans l'offre d'accompagnement des entrepreneurs sur la métropole.** Un déséquilibre entre la rive droite, fortement dotée en structures d'accompagnement et la rive gauche (à l'exception de Talence) moins maillée, engendre une inégalité géographique d'accès à l'accompagnement. À Lormont, des structures accompagnent les créateurs, de l'émergence au suivi post-crédation. Dans d'autres QPV, il n'en existe aucune. En outre, les dispositifs de droit commun semblent en moyenne peu présents dans les quartiers. Compte tenu des difficultés accrues que rencontrent les habitants des QPV pour se déplacer (frein à la mobilité), un renforcement du maillage des structures au cœur des QPV, notamment par le biais de permanences, apparaît indispensable à de nombreux acteurs.
- **L'accompagnement proposé ne s'adapte pas toujours aux caractéristiques des entrepreneurs des QPV.** Parmi les limites identifiées par les acteurs publics, le jugement porté par certaines structures sur la qualité des projets fragilise l'estime de soi des créateurs et leur confiance dans les institutions. Cela en conduit une partie à préférer ne pas y avoir recours afin de ne pas être découragée dans leur volonté d'entreprendre. À l'inverse, des structures portent une grande attention au respect de l'individu dans son statut d'entrepreneur et dans son pouvoir de décision. Quelle que soit la solidité du projet, un accompagnement leur est proposé. Celui-ci peut toutefois déboucher sur une prise de conscience du porteur de projet sur les risques (notamment financiers) encourus. Ce manque de confiance envers les institutions se traduit également par une faible participation des entrepreneurs des QPV dans les cercles d'entreprises classiques. La création des Clubs d'entreprises au cœur des quartiers permettrait de pallier cette difficulté.

- **Une méconnaissance des dispositifs par les porteurs de projet et dans certains cas, par les accompagnants eux-mêmes, perdure.**

La mise en valeur des recensements existants (la présente étude, l'annuaire de la Maison de l'Emploi ou du Social Lab, etc.) permettrait de pallier ces asymétries d'information.

- **Les structures et dispositifs**

d'accompagnement à la création d'entreprise constituent un millefeuille peu coordonné sur la métropole.

Une culture partenariale reste à acquérir pour gagner en efficacité dans l'accompagnement des individus afin de limiter les effets de concurrence entre les structures et d'optimiser le circuit global. Pour tenter d'infuser une synergie entre les acteurs, le Social Lab endosse une fonction de chef d'orchestre sur la rive droite et convie chaque année, dans le cadre d'un comité technique, l'ensemble des structures existant sur le territoire. D'autres communes de la métropole n'étant pas situées sur la rive droite plébiscitent la création d'une telle fonction. Selon elles, l'existence d'un coordinateur permettrait d'offrir un accompagnement global des individus en fonction de l'ensemble de leurs besoins. Pour s'adapter aux entrepreneurs des QPV, celui-ci devra embrasser d'autres thématiques que celle de la création d'entreprise et ainsi répondre aux besoins de l'individu avant ceux du projet. Plusieurs acteurs suggèrent de donner un statut particulier aux habitants des QPV sollicitant de l'aide. L'objectif serait de leur permettre d'accéder à l'ensemble des dispositifs sans condition de profil, de revenu ou de géographie. Cette proposition s'inscrit en réponse aux difficultés de mobilité de ces publics et à leur manque d'identification des structures existantes, en particulier pour la création d'entreprise.

« Penser les besoins de l'individu avant ceux du projet »

préconisations par les acteurs interrogés. Plusieurs d'entre eux suggèrent une centralisation des

permanences et des dispositifs dans des lieux identiques, sur le modèle du Château de Thouars à Talence ou du BT Emploi de Bègles. Ces centralités, positionnées au cœur des quartiers, pourraient également fonctionner comme des pôles d'entreprises accueillant dans des locaux ou bâtiments partagés plusieurs entrepreneurs.

Aujourd'hui, travailler un projet en partenariat reste relativement compliqué aux yeux des structures. Celles-ci préconisent donc la désignation d'un « chef de file » articulant des logiques de territoire et de projets, offrant l'opportunité de dépasser les frontières administratives pour venir en aide à tous les porteurs quelle que soit leur implantation géographique sur la métropole. Certaines collectivités ont également émis le souhait de voir apparaître des pôles intercommunaux d'accompagnement à la création d'entreprises sur le modèle du Social Lab de la rive droite.

En outre, accroître le temps de présence des structures dans les QPV pour être au plus proche des porteurs de projet constitue une véritable opportunité d'amélioration du circuit existant. De même, cette présence permettrait de répondre au besoin d'identification plus en amont des entreprises en difficulté dans ces quartiers, invisibles de la rue, car ne disposant généralement pas de local. L'efficacité des actions s'appuyant sur les associations locales invite les acteurs de l'accompagnement à désirer renforcer leurs liens avec elles pour améliorer l'efficacité de leur présence dans les QPV.

Enfin se pose la question d'encourager la création d'entreprises en dehors des quartiers prioritaires par des entrepreneurs résidant en QPV.

Pistes d'avenir

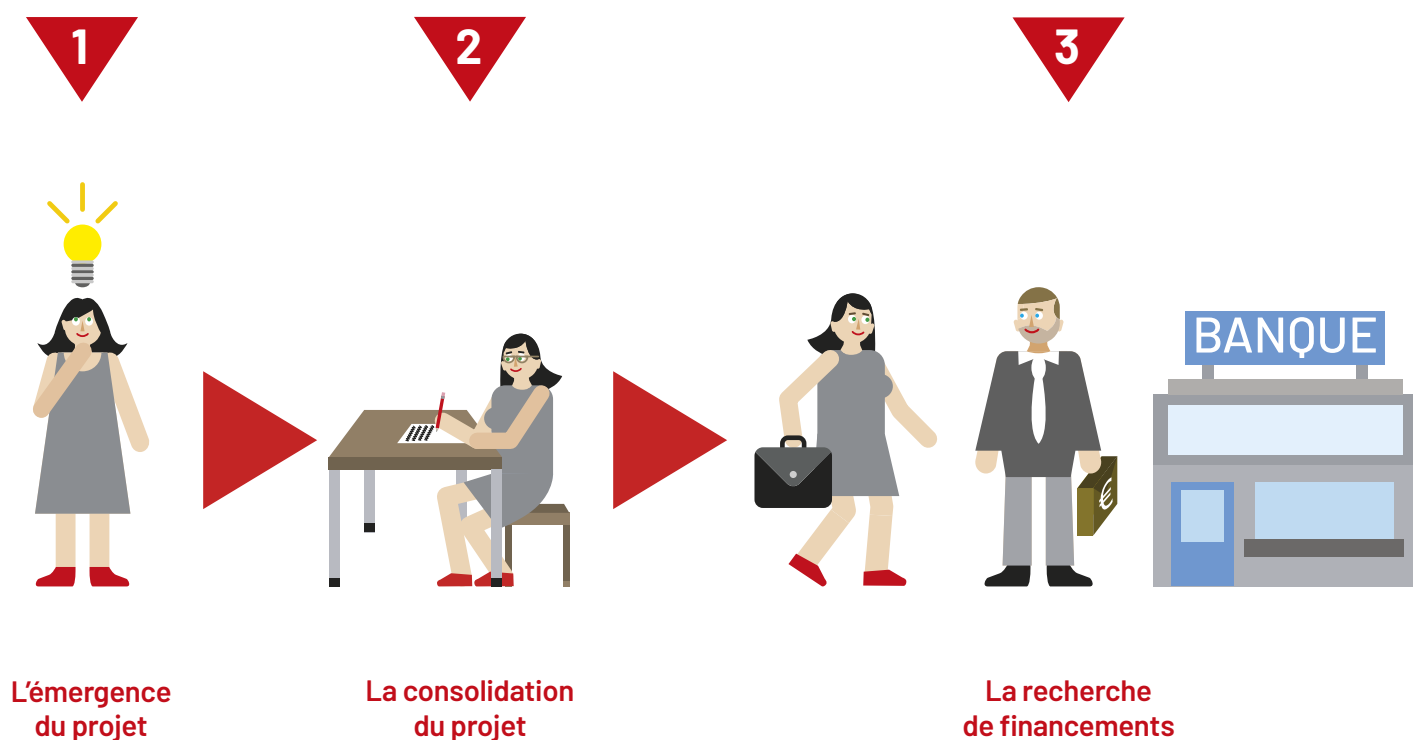
Le discours des acteurs publics et associatifs interrogés dans le cadre de cette étude a fait émerger plusieurs pistes de réflexion. Si certains se disent favorables aux dispositifs de droit commun, une majorité souhaiterait à l'inverse que soit organisée une action spécifique à destination des QPV ciblant leurs besoins les plus prégnants (soutien administratif, numérique, psychologique). Certaines structures transforment leur intervention dans ce sens : lors de ses permanences dans les QPV, l'Adie propose une aide administrative aux porteurs de projet.

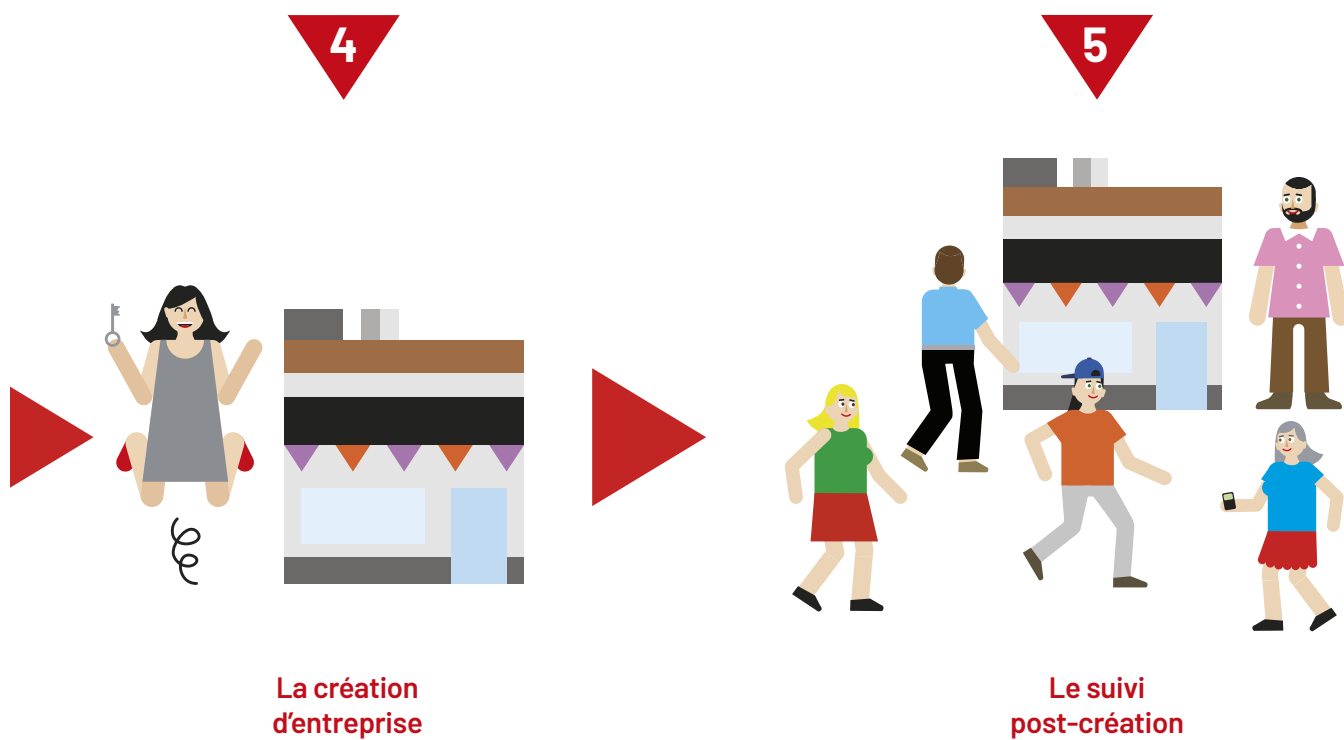
Mentionnée préalablement comme une limite, la nécessaire mise en réseau des structures d'accompagnement fait également l'objet de

PARTIE 4

Le parcours de l'entrepreneur : 5 étapes clés

Les entretiens menés auprès des acteurs institutionnels et associatifs de l'accompagnement à la création d'entreprise ont permis de faire émerger un parcours type de l'entrepreneur, de la création d'entreprise au suivi post-crétion (généralement sur une période de trois ans). Cinq étapes clés ont ainsi pu être identifiées. Elles sont ici déclinées en détaillant l'implication des différents acteurs et les modalités de leurs interventions auprès des porteurs de projet. Les entrepreneurs des QPV peuvent profiter d'une aide spécifique au moment de l'émergence (étape 1) et de la recherche de financements (étape 3). Les dispositifs de droit commun couvrent les autres étapes.





Première étape : l'émergence du projet



Les structures mobilisées

1. Accompagnements ciblant la création d'entreprise

Actions à destination des QPV

- **Social Lab (GPV Rive Droite)** : présence dans les quartiers pour sensibiliser et accueillir les porteurs de projet afin de les informer sur les structures d'accompagnement existantes et les orienter vers les plus pertinentes pour leur projet. Pour cela, le chargé de mission s'appuie sur les acteurs de proximité dans les quartiers, le bouche-à-oreille et des stratégies de communication.
- **La Maison de l'Emploi (Bordeaux)** : accueille les porteurs de projet souhaitant s'implanter dans Bordeaux, effectue des permanences dans les QPV, oriente ensuite vers les partenaires (ne gère pas la consolidation du projet, mais l'amorçage).
- **ADIE** : permanences, petits déjeuners dans les quartiers, travail en relai avec les bénévoles des quartiers et les acteurs sociaux et éducatifs.
- **CIDFF** : permanences dans les QPV proposant une aide à la création d'entreprise, mais aussi un appui juridique et psychologique.
- **BGE** : accompagnement individuel centré sur le porteur de projet (bilan de compétences, assistances en cas de perte d'emploi, formations professionnalisantes) ; permanences ponctuelles dans les QPV.
- **MIE ANABASE** : rendez-vous individuel de diagnostic dans le cadre du dispositif « Entreprendre Nouvelle-Aquitaine », rendez-vous « émergence de projet » avec des demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi, réunions mensuelles d'information sur le statut micro-entrepreneur.
- **Les premières Nouvelle-Aquitaine** : la formation « START 1^{ère} » (gratuite pour les personnes issues des QPV) sensibilise à l'entrepreneuriat, permet au porteur de projet découvrir son profil et les compétences nécessaires pour entreprendre.
- **ANJE Aquitaine** : trois ateliers annuels de sensibilisation à la création d'entreprises (Pessac).

Actions ciblant tout type de public

- **La Fabrique à Initiative (ATIS)** : accompagne une idée et trouve le porteur de projet.
- **Pôle Emploi** (dispositifs « Activ Créa » et « M'imaginer créateur ») : identification des porteurs de projet puis accompagnement interne ou orientation vers les structures adaptées.
- **La Fabrique à projet** (dispositif rattaché à la Mission Locale Technowest à Mérignac) : assure un premier accueil des porteurs de projet.
- **Les services communaux** : accompagnement en direct par un premier rendez-vous et parfois un suivi complet du projet, communication (panneaux publicitaires, flyers), réunions et ateliers autour de la création d'entreprises dans les quartiers.
- **Socrate Conseil & Formation** : ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise et au métier de chef d'entreprise.

2. Valorisation des compétences, travail sur la posture professionnelle

- **MIE Anabase** : travaille sur les talents culinaires dans les QPV (dispositif Resto'Starter, accompagne les projets de création d'entreprises dans la restauration via une formation — Resto'Basik — et une couveuse).
- **L'Espace textile** : formation à la couture et mise à disposition de matériels et de locaux à destination d'entrepreneurs souhaitant développer une activité dans le textile.
- **Action Inter Médiation** : formation et accompagnement à la posture professionnelle en dépassant les freins culturels.
- **La cravate solidaire** : accompagnement du projet professionnel à partir des codes vestimentaires, de la posture et du discours.
- **La Maison pour rebondir** (dispositif « 100 chances 100 emplois ») : accompagnement des jeunes âgés de 18 à 30 ans issus des QPV dans la formalisation d'un projet professionnel.

L'accompagnement proposé

« Sensibiliser les gens, leur dire que c'est possible, leur montrer par où commencer pour créer »

Plusieurs structures se postent à la première étape du parcours d'accompagnement : celle de l'émergence des projets. Pour cela, elles multiplient leurs actions dans le but d'identifier les entrepreneurs potentiels

des QPV. Par la suite, elles les aident à formuler leurs idées de façon à entrer dans le circuit d'accompagnement classique. Ces interventions prennent plusieurs formes :

- **Aller au-devant des habitants des quartiers** : les Cités Lab (le Social Lab et anciennement la Maison de l'Emploi), certains services municipaux (service emploi de Bègles) ou des structures comme l'ADIE se rendent directement dans les QPV pour rencontrer les porteurs de projet. Cette méthode est une réponse aux difficultés que rencontrent les habitants des QPV à se déplacer hors de leur quartier. Cette approche est particulièrement efficace avec les jeunes publics.
- **Communiquer sur les structures d'accompagnement existantes** : affiche en pied d'immeuble, réseaux sociaux, panneaux lumineux ou d'abribus (« Oser entreprendre » à Gradignan), flyers (jugés plus efficaces que les panneaux lumineux par plusieurs services municipaux), présence aux événements locaux ou en lien avec le développement socio-économique pour se faire connaître (Social Lab).
- **Organiser des permanences, ateliers de sensibilisation et événements réguliers dans les quartiers** : petit déjeuner d'information de l'ADIE à Thouars (Talence), permanences du CIDFF, réunions sur la création d'entreprises dans le quartier de Saïge à Pessac (peu de participation des habitants des quartiers).

Ce qui existe sur le territoire... Les Cités Lab

Créé en 2002 par la Caisse des Dépôts, le dispositif Cités Lab – Révélateur de talents propose un accompagnement en amont du processus de création d'entreprise auprès des habitants des QPV. Prioritairement localisée dans ces quartiers, l'action d'un Cités Lab consiste à sensibiliser les habitants à l'entrepreneuriat, détecter des créateurs, les aider à formuler leur idée et à sécuriser leur parcours, puis orienter vers les structures d'accompagnement locales. Les Cités Lab endossent également une fonction d'animation du réseau de structures d'accompagnement des acteurs de la Politique de la ville. La métropole bordelaise en compte un : le Social Lab du GPV Rive Droite. Jusqu'en 2014, la Maison de l'Emploi de Bordeaux portait également ce label.

Bus BGE de la Fabrique à entreprendre



- **Valoriser les compétences personnelles** : ateliers peinture et couture à Bassens (en lien avec l'espace textile de Lormont), ateliers cuisines à Bègles
- **Lever les freins préalables** : formation à la posture professionnelle en dépassant spécifiquement les freins culturels : Action Inter Médiation.
- **Accueillir les créateurs** : les porteurs de projet bénéficient souvent d'un premier rendez-vous individuel pour formuler leur idée. Ce rendez-vous peut se dérouler à la mairie ou avec les structures positionnées sur l'amorçage des projets comme les Cités Lab, le CIDFF ou l'ADIE.

Pour de nombreux acteurs, la réussite de ces interventions repose sur le bouche-à-oreille dans le quartier. La connaissance et la confiance en ces structures en dépendent. Aussi, l'ensemble des acteurs interrogés préconisent de s'appuyer sur des « relais » dans les quartiers. Il peut s'agir :

- Des adultes relais.
- Des éducateurs de rue.
- Des médiateurs.
- Des bailleurs sociaux.
- Des régies de quartiers.
- Des référents citoyenneté.
- Des associations.
- Des Maisons de quartiers.
- Des conseils citoyens.
- Des commerçants.

Ce qui existe ailleurs... « Les bus de La Fabrique » à entreprendre de Lille

BGE, sous l'égide de la Fabrique à Entreprendre, propose un accueil gratuit et sans rendez-vous dans les QPV pour informer les habitants sur les étapes du parcours de création, les aides et les structures existantes. Organisées dans des bus, ces permanences ambulantes reçoivent les personnes intéressées individuellement durant une demi-journée par quartier.

Deuxième étape : la consolidation du projet



Les structures mobilisées

Accompagnement

- **ADIE** : rendez-vous d'1 h 30 avec un spécialiste pour « chiffrer mon projet ».
- **CIDFF** : aide à construire le projet et à réaliser un Business plan.
- **Hauts de Garonne Développement** : propose un suivi personnalisé permettant d'affiner le projet de l'entrepreneur, de réaliser son étude de marché, d'élaborer un plan d'affaire prévisionnel et un montage financier. Avec en parallèle, des ateliers collectifs sur ces thématiques.
- **BGE** : diagnostic de compétences, analyse économique prévisionnelle, business plan et simulateur économique.
- **La Fabrique à Projet** : aide à consolider le projet et oriente ensuite vers l'ADIE pour le financement
- **Initiative Gironde** : oriente les porteurs de projet vers des structures d'accompagnement comme la CCI, le CIDFF ou Hauts de Garonne Développement pour les aider à structurer leurs projets pour un passage devant le Comité d'agrément d'Initiative Gironde et l'obtention d'un prêt.
- **EGEE** : accompagnement au montage de projet par des bénévoles.
- **Socrate Conseil & Formation** : consolidation du projet de création et étude de marché.
- **La Maison de l'Emploi** : en plus d'un accompagnement individualisé, la Maison de l'Emploi propose une série d'événements collectifs : des ateliers thématiques, des journées où se succèdent des ateliers collectifs (« La Boîte à Outils du Créateurs ») ou encore des temps d'échange comme « Les Matinées de la Création ».

Formations

- **Formation « Booster » (La Maison pour rebondir, Insup, Social Lab)** : aide les entrepreneurs à construire leur projet et les forme à la gestion administrative et comptable notamment (formation de deux mois puis 6 mois de coaching personnalisés).
- **Formation « Je Deviens Entrepreneur » (ADIE)** : accompagnement de cinq semaines pour développer son business plan.

- **Formation « J'entreprends » (La Maison pour Rebondir)** : 10 mois d'accompagnement à raison de deux jours par semaine pour monter son business plan et se former à l'entrepreneuriat.
- **Coopérative jeunesse de services** : forme des jeunes de 16 à 25 ans (sur le territoire) à l'entrepreneuriat par des projets d'éducation coopératifs pendant l'été (réalisation de devis, factures, communication sur les réseaux sociaux).
- **Les Premières Nouvelle-Aquitaine** : formations à destination des entrepreneures et coaching.
- **Formation « 45+ » (Initiative Gironde)** : 6 semaines d'accompagnement (1 jour par semaine) à destination des personnes de plus de 45 ans, pour se préparer à l'aventure entrepreneuriale (diagnostic de compétences et d'aptitudes entrepreneuriales, audit 2 social et patrimonial, point sur les points de retraite, posture d'entrepreneur, créativité, etc.).
- **Programmes « les Audacieuses » et « les Ambitieuses » (La Ruche)** : accompagnement individuel et collectif à destination des femmes (mais parfois équipes mixtes) sur plusieurs mois.
- **Socrate Conseil & Formation** : formation à la réalisation d'une étude de marché, d'une stratégie commerciale, formation à la communication sur les réseaux sociaux, etc.
- **Eticoop** : accompagnement individuel et collectif de 30 mois.

Les incubateurs

- **Pépinière éco-construction et bâtiment (HDGDev)** : hébergement d'entreprises
- **Garage co-working (Lormont)** : incubateur, co-working, point de rencontre pour les entrepreneurs
- **La Maison pour rebondir** : accompagne les entrepreneurs disposant déjà d'un projet.
- **Technowest** : des pépinières essaimées un peu partout sur le territoire (accueil d'entrepreneurs innovants) mettant en réseau les porteurs de projets et les accompagnants jusqu'à la création.

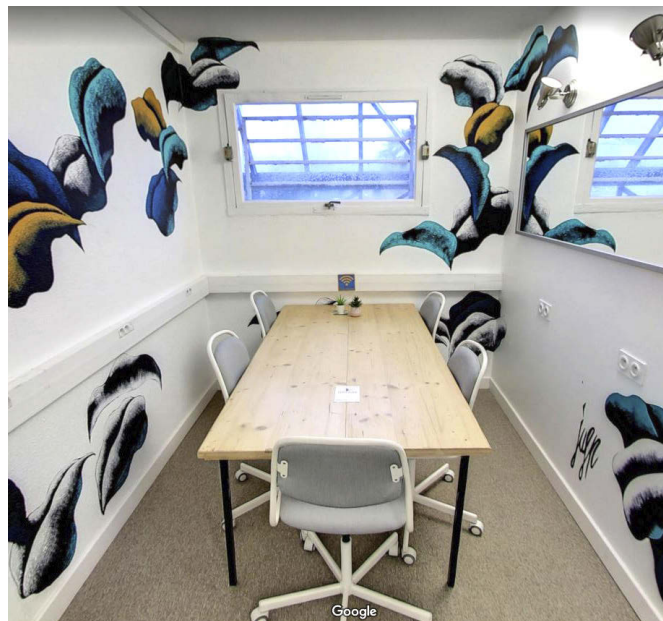
L'accompagnement proposé

La seconde étape du parcours d'accompagnement consiste à consolider le projet entrepreneurial. Pour y parvenir, les structures d'accompagnement agissent à plusieurs niveaux, de façon successive ou simultanée.

Ces niveaux sont :

- **Le bilan de compétences** : plusieurs structures comme BGE, le CIDFF ou Hauts de Garonne Développement proposent aux entrepreneurs des bilans de compétences. L'objectif est d'identifier les besoins potentiels de formation et de les orienter vers la plus adaptée dans le large panel existant.
- **L'acquisition des compétences entrepreneuriales** : cette mission est particulièrement prise en compte par les différentes structures. Nombreuses sont celles qui proposent des ateliers collectifs ponctuels sur des aspects bien spécifiques de la création d'entreprise comme le montage financier, la gestion administrative (UR-SAFF) ou le déroulement global du parcours de l'entrepreneur, mais également des événements réguliers d'échange ou d'acculturation. En parallèle, un grand nombre de formations sont proposées pour acquérir des méthodes de gestion administrative et comptable d'une entreprise. Certaines visent un public spécifique comme les jeunes, les femmes ou les personnes âgées de plus de 45 ans.
- **L'étude de marché et l'analyse prévisionnelle** : certaines structures comme le CIDFF, BGE, la Fabrique à Projet ou Haut de Garonne Développement proposent un suivi individualisé pour accompagner le porteur de projet dans la réalisation de son étude de marché, de son plan d'affaire prévisionnel (ou business plan) et de son montage financier.
- **L'orientation vers des structures partenaires** : ces structures travaillent le plus souvent en partenariat avec les chambres consulaires, les acteurs publics locaux (tels que la mairie de Talence) ou d'autres structures d'accompagnement. Une fois les projets consolidés, leur rôle est d'orienter les entrepreneurs vers des structures de financement.

Le garage co-working à Lormont



Ce qui existe sur le territoire...

Les incubateurs « La Maison pour rebondir » et « Le Garage Coworking »

Un incubateur est une structure d'hébergement temporaire qui accompagne les entrepreneurs dans la structuration de leur projet et les met en réseaux. Dans la métropole bordelaise, il en existe deux principaux qui agissent en faveur des habitants des QPV : la « Maison pour rebondir » à Bordeaux et le « Garage Coworking » à Lormont.

La « Maison pour rebondir » a été créée en 2012 par l'entreprise SUEZ. Cette structure propose aux créateurs éloignés de l'emploi un espace de coworking et un programme d'accompagnement de 9 mois en collectif et en individuel avec des spécialistes juridiques, marketing et financiers.

Le « Garage Coworking » est quant à lui un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat qui met à disposition des créateurs (entrepreneurs, associations ou start-ups) un espace de coworking, un espace convivial et une salle de réunion d'une capacité d'accueil de 50 personnes. En parallèle, des ateliers thématiques sur l'entrepreneuriat sont régulièrement proposés ainsi que des activités (cours de Yoga, cours de danse, etc.).

Troisième étape : la recherche de financements



Les structures mobilisées

Accompagnement à la recherche de financement

- **Initiative Gironde** : Organisation de comités d'agréments (experts comptables, banquiers) au sein des quartiers pour maximiser les chances d'obtenir des crédits.
- **BGE** : en partenariat avec les principaux acteurs du financement (ADIE, France Active, Initiative Gironde, Entreprendre la région à vos côtés), BGE aide les porteurs de projet à mobiliser des financements.
- **Eticoop** : intermédiation bancaire avec les caisses régionales du Crédit Agricole.
- **Socrate Conseil & Formation** : accompagnement au montage de dossiers de financement et à leur obtention.

Les aides

- **AGEFIPH** : participation au financement du projet de création ou de reprise d'une personne en situation de handicap (5 000 euros).
- **Pôle Emploi** : permet aux demandeurs d'emplois entrepreneurs de profiter des aides pendant près de 2 ans après la création de leur activité.
- **ACI – Aquitaine Création Investissement** : aide à destination des entreprises dans les secteurs de l'industrie, services à l'industrie et projets innovants pouvant atteindre 1 500 000 € (réservée aux sociétés de capitaux, conditionnée à une prise de participation).

Les prêts et micro-crédits

- **ADIE** : financement par micro-crédit de 5 000 euros à 10 000 euros avec des taux d'intérêt (remboursable sur 4 ans, garantie de 50% du capital). Seule condition d'attribution : être solvable.
- **Initiative Gironde** : prêt d'honneur (à taux zéro) attribué directement au porteur de projet plutôt qu'à l'entreprise ; accompagnement en collaboration avec un panel d'acteurs (MEDEF, opérateurs, chambres consulaires, banques) durant les 3 à 6 mois précédant la création pour structurer le plan de financement.
- **Réseau Entreprendre** : financement par voie de prêt d'honneur à taux 0 %, de 15 000 à 50 000 euros.

- **Prêt NACRE** : prêt à taux zéro de 1 000€ à 5 000€ remboursable sur 5 ans pour les demandeurs d'emplois sous condition de contracter un prêt bancaire d'un montant égal ou supérieur (de même pour la durée).
- **La Caisse Sociale de Développement Local** : prêt à destination des personnes non éligibles aux crédits (RSA, salariés précaires, etc.) : 12 000 € avec une caution de 50 % est exigée. En parallèle, l'entrepreneur bénéficie d'un suivi personnalisé durant la durée de l'emprunt.
- **Aquitaine Amorçage** : prêt d'honneur entre 15 000 et 30 000 € par porteur de projet pour des entreprises innovantes (plafonnement à 80 000 € pour des porteurs multiples).

Les garanties

- **France Active Quartier** : garantie à destination des entrepreneurs résidant dans un QPV à hauteur de 70 à 80 % du montant de l'emprunt (maximum 48 000 €) permettant de supprimer la caution personnelle du créateur auprès de la banque.
- **Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes – FGIF** : garantie à hauteur de 70 % du prêt avec un plafond de 45 000 € destiné aux femmes créatrices d'entreprise.
- **France Active Garantie – FAG** : garantie destinée aux demandeurs d'emploi qui couvre jusqu'à 65 % du montant de l'emprunt avec un plafond de 45 000 €.

L'accompagnement proposé

La recherche de financement est une étape transitoire entre la consolidation du projet et la création d'entreprise. Celle-ci peut représenter une barrière pour les entrepreneurs des QPV, souvent frileux devant des démarches administratives complexes et peu éligibles aux prêts bancaires classiques. Ainsi, plusieurs structures comme l'ADIE ou Initiative Gironde agrègent à leur mission d'accompagnement une offre de prêts d'honneur ou de micro-crédits relativement accessibles.

En parallèle, d'autres structures comme France Active Aquitaine ou la Caisse Social proposent également des prêts ou des garanties sans pour autant accompagner les porteurs de projet sur l'ensemble du parcours de création.

À cette étape, l'action des structures d'accompagnement se décline comme suit :

- **Informers les porteurs de projet sur les aides, prêt d'honneur et micro-crédit à leur disposition** : un certain nombre de prêts d'honneur, de micro-crédits et d'aides sont mis à disposition des entrepreneurs. Néanmoins, il n'est pas toujours aisé d'en prendre connaissance, c'est pourquoi les structures d'accompagnement contribuent à rendre lisible cette offre et à flécher les dispositifs spécifiquement dédiés aux QPV.
- **Les aider à formuler une demande de financement** : pour bénéficier des financements, il faut franchir une étape administrative difficile pour les entrepreneurs des quartiers, majoritairement en demande de ce type d'aide.
- **Faciliter les relations avec les acteurs financiers (banques, comptables)** : certaines structures comme Initiative Gironde organisent des comités d'agrèments au sein même des quartiers afin de mettre en relation

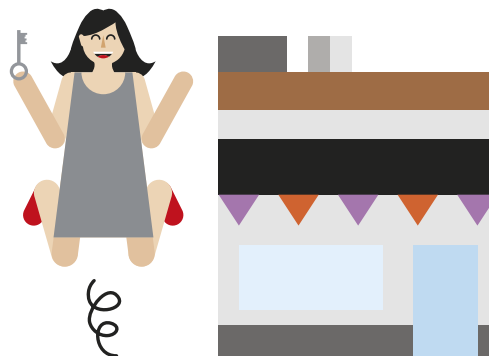
les entrepreneurs avec les acteurs financiers (experts comptables, banquiers). D'autres, comme Eticoop, s'appuient sur des partenariats étroits avec les banques (Crédit Agricole) pour favoriser l'obtention d'un emprunt. Enfin, la commune de Cenon s'est emparée du sujet en lançant une action expérimentale dans les QPV avec la Caisse Sociale de Développement Local pour coacher les porteurs de projet sur les manières d'introduire leur activité et de se présenter. Cette même action est portée par l'association cravate solidaire, partenaire de la mairie de Villenave-d'Ornon.

Ce qui existe sur le territoire et ailleurs... Le réseau Initiative France

Créée en 1985, France Initiative devenue en 2011 Initiative France est un réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création d'entreprise. Sur le territoire de la métropole bordelaise, deux structures sont affiliées à ce réseau : Initiative Gironde, dont le siège est à Lormont et Nouvelle-Aquitaine Amorçage.

Ces structures proposent aux créateurs des prêts d'honneur sans intérêts ni garanties. En outre, elles assurent un accompagnement à toutes les étapes de la création d'entreprise, de l'émergence d'une idée à son suivi. Partout en France, ces structures coopèrent avec d'autres partenaires de la création d'entreprise.

Quatrième étape : la création d'entreprise



Les structures mobilisées

Accompagnement

- **ADIE** : mise en place d'un appui administratif gratuit (permanence dans les QPV deux à quatre fois par semaine).
- **BGE** : ateliers sur les statuts juridiques et aide personnalisée à la création.
- **Hauts de Garonne Développement** : aide au choix du statut juridique le plus adapté ; accompagnement à la recherche de locaux.
- **Coop'Alpha** : après expérimentation en coopérative, aide à la création.
- **Socrate Conseil & Formation** : conseils personnalisés et formations sur le choix du statut juridique .
- **Les services communaux** : mise en valeur des locaux disponibles sur la commune ; aide sur le choix du statut de l'entreprise (Talence uniquement) en fonction du projet d'entreprise.

Tester son projet

- **Coop'Alpha/Coop&Bât (coopérative)** : structure destinée aux entrepreneurs ayant déjà une idée de projet. Signature d'un contrat CAPE offrant la sécurité financière d'un statut salarié, mais le pouvoir décisionnel sur son activité d'un statut de dirigeant.
- **Co-actions (coopérative)** : après un premier rendez-vous individuel, signature d'un contrat CAPE pour tester la viabilité du projet puis accès à plusieurs formations (« PEPS Co-actions » soit deux journées pour revoir les bases de la commercialisation, ateliers « co-développement » pour profiter du regard des autres coopérateurs sur son projet).

L'accompagnement proposé

Avant-dernière étape du parcours : la création d'entreprise. À cette étape, l'accompagnement est majoritairement assuré par les structures intervenant sur l'ensemble du parcours de création, la CCI ou la CMA, ainsi que les services communaux. Décisive, cette étape sème souvent le trouble dans l'esprit des entrepreneurs qui bataillent à trouver le statut juridique de leur entreprise ou un local pour exercer.

Ainsi, la création d'entreprise regroupe plusieurs points clés :

- **Tester son activité** : avant de se lancer dans l'aventure de la création, les couveuses (BGE, MIE Anabase) et les coopératives (Coop'Alpha) proposent un hébergement juridique aux entrepreneurs, signataires d'un contrat d'entrepreneurs-salariés (CAPE).

Ce statut donne droit à de nombreux avantages : exonération de charges sociales, conservation des aides sociales (Pôle Emploi, RSA), protection salariale, accès à des locaux, mutualisation des charges fixes ; tout en offrant l'opportunité de tester son activité sur le marché et de monter en compétences grâce aux formations proposées.

- **Choisir un statut juridique, immatriculer l'entreprise** : cette étape fait l'objet de nombreuses sollicitations auprès des mairies. Pour orienter les porteurs de projet, il est nécessaire de connaître précisément leur situation (ont-ils des associés ? Quel est leur capital de départ ?). Aussi, les structures d'accompagnement ont coutume de répéter qu'il n'y a pas « une meilleure forme » juridique, mais « des formes » adaptées en fonction de la nature des projets. Pour pallier cette difficulté, de nombreuses structures organisent des ateliers sur le choix du statut (BGE, ADIE, Maison de l'Emploi, Haut de Garonne Développement).
- **Trouver un local** : l'accès à un local pour exercer son activité (commerciale ou artisanale) est souvent un frein pour un entrepreneur a fortiori lorsque celui-ci dispose de faibles revenus. Cela s'explique par deux éléments : l'offre de locaux (quantité, qualité, emplacement) et les loyers. Pour valoriser l'offre existante, certaines communes tiennent une bourse aux locaux (Talence, Cenon). D'autres structures, comme Hauts de Garonne Développement, intègrent cette étape à leur parcours d'accompagnement.

Coop'Alpha (Facebook)



Ce qui existe sur le territoire...

Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Une CAE constitue un regroupement économique et solidaire d'entrepreneurs existant sous la forme de Scoop ou Scic. Des plus en plus rependues sur le territoire, ces structures offrent l'avantage de partager l'expérience d'un lancement d'activité avec des pairs, mais également de ne pas engager de financements lourds avant d'avoir testé son activité. La Banque Publique d'Investissement relève comme suit les différents services proposés par ces structures :

- « un cadre juridique (un numéro de TVA et une immatriculation au Registre du commerce et des sociétés) ;
- un statut d'entrepreneur-salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel dans un premier temps ; une gestion administrative de l'activité incluant comptabilité, versement des salaires et obligations fiscales, sociales ou comptables ; une possibilité d'échange avec les autres entrepreneurs-salariés,
- une information aux fins d'assurer leur sécurité ou de protéger leur santé dans l'exercice de leur activité ;
- un accompagnement individuel, mais aussi collectif, en échangeant avec les autres entrepreneurs autour de différents ateliers ou parcours. »

Cinquième étape : le suivi post-crétion



Les structures mobilisées

- **ADIE** : suivi post-crétion de 18 mois minimum dans le cadre du dispositif « Je deviens entrepreneur » et suivi des autres porteurs de projet par appels réguliers ; coaching sur le développement commercial et les réseaux sociaux, bons plans d'accès à de la location de voiture ou à l'achat de mobilier à moindre prix.
- **BGE** : accompagnement durant trois ans après la création (majoritairement un suivi individuel sur la gestion vie personnelle / vie professionnelle du créateur, sur l'évolution du chiffre d'affaire et sur le développement commercial) ; animation d'un réseau.
- **Initiative Gironde** : suivi des entrepreneurs ayant réalisé un emprunt ; soutien à la demande de nouveau crédit auprès d'une banque dans le but de ne pas freiner la croissance de l'entreprise par des dépenses en fond propre.
- **Coop'Alpha** : accueil des entrepreneurs ayant déjà créé leur activité, mais désirant profiter du portage juridique et social d'une coopérative.
- **Hauts de Garonne Développement** : suivi des entreprises créées et aide aux entreprises en difficulté non accompagnées pour leur création ; animation d'un réseau (apéro des créateurs).
- **MIE Anabase** : module d'accompagnement individuel à destination de travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA.
- **Les services communaux et Cités Lab** : sollicitation spontanée d'entrepreneurs dans une situation de détresse économique importante après une création sans accompagnement. Orientation vers les structures du circuit classique ou accompagnement en interne.
- **La Maison pour rebondir** : suivi de trois ans après la création.
- **EGEE** : accompagnement post-crétion par des bénévoles.
- **Pôle Emploi** : sollicitation lorsque l'entreprise désire employer.
- **Pépinière éco-construction et bâtiment (Haut de Garonne Développement)** : accompagnement post-crétion des entreprises hébergées.

- **Socrate Conseil & Formation** : mise en relation avec des réseaux professionnels.

Concours

- **Concours « Jeunes Entrepreneurs Créateurs »** de la ville de Talence : ce concours, ouvert à toutes les TPE/PME de Gironde, récompense les entrepreneurs dans différentes catégories : la catégorie « Tremplin » cible les entrepreneurs des QPV et les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ACCRE, la catégorie « Jeunes entrepreneurs » vise quant à elle les entrepreneurs de moins de 32 ans, lorsque la catégorie « Femmes d'avenir » s'adresse aux entreprises dont l'associée majoritaire est une femme.
- **Prix de l'Entrepreneur** de la ville de Pessac : créé en 2016, ce concours est le fruit de la collaboration des services de la ville et de l'association ANJE Aquitaine. Il a vocation à récompenser chaque année un jeune créateur d'entreprise. Le lauréat se verra accorder un soutien financier pour ses futurs projets.
- **Concours « Talents des Cités »** : soutenu par le Ministère chargé de la Ville et du Logement et Bpifrance et organisé par BGE, ce concours met chaque année à l'honneur les entrepreneurs des QPV avec une trentaine de lauréats régionaux et cinq lauréats nationaux. Une dotation financière est offerte aux lauréats.
- **Concours « French Tech Tremplin »** : ce concours national s'adresse à des entrepreneurs issus des populations les moins représentées dans l'écosystème de la tech. Il cible en particulier les entrepreneurs des QPV. Les lauréats bénéficient d'une aide de 20 000 et d'un accès à une formation intensive à la création d'entreprise d'une durée de six mois entièrement prise en charge.

L'accompagnement proposé

Tout accompagnement n'aboutit pas sur une création effective. Certains entrepreneurs prennent conscience de l'inadéquation de leur projet avec leur situation personnelle, d'autres décident d'utiliser cette expérience comme un tremplin vers un nouvel emploi¹ ou s'engagent dans une reprise d'études le plus souvent liée aux domaines de qualification explorés lors d'une formation à l'entrepreneuriat (communication, vente, production, gestion).

Pour ceux qui décident de créer leur entreprise, le suivi post-crédation constitue un enjeu capital parfaitement identifié par les acteurs de l'accompagnement. Il existe deux types d'entrepreneurs :

- **Les entrepreneurs accompagnés en amont par une structure** : les acteurs du financement comme Initiative Gironde ou l'Adie sont particulièrement vigilants à la réussite de leurs entrepreneurs, a minima durant la période de remboursement de leurs emprunts. Cet accompagnement prend la forme de rendez-vous réguliers abordant l'évolution du budget et les nouveaux besoins financiers de l'entreprise. Ainsi, Initiative Gironde aide les entrepreneurs dans leurs relations avec les banques en amont et en aval du processus de création afin de ne pas freiner leur croissance. D'autres structures comme la Maison pour rebondir ou BGE proposent un suivi post-crédation individuel de trois ans afin de soutenir les chefs d'entreprise dans leurs nouveaux défis : évolution du chiffre d'affaire, développement commercial, communication. En parallèle, certaines collectivités animent des rencontres régulières entre entrepreneurs par l'intermédiaire des Clubs d'entreprises. Ces réseaux ont principalement vocation à rompre l'isolement des

chefs d'entreprises, souvent à l'origine d'un sentiment de mal-être et d'un échec des projets. Dans les QPV, l'accès à ces réseaux semble plus difficile qu'ailleurs. Une étude sur l'entrepreneuriat au féminin dans les quartiers, réalisée par l'Agence France Entreprendre, le souligne au titre d'une « *méconnaissance de leur existence et également du fait d'un manque de confiance en elles (sentiment de ne pas maîtriser les codes)* ». ²

- **Les entrepreneurs ayant créé leur entreprise sans accompagnement préalable** : les services communaux interrogés dans le cadre de cette étude se disent régulièrement sollicités par des jeunes créateurs des quartiers en grande détresse financière. Ces derniers ont généralement entamé leur projet entrepreneurial sans élaborer au préalable un business plan ou une étude de marché. Les acteurs publics les orientent alors vers les structures d'accompagnement existantes sur leur territoire afin de les intégrer au circuit classique. Certains choisissent également de rejoindre une coopérative pour profiter du statut de salarié-entrepreneur et ainsi se prémunir des risques juridiques et financiers de la création d'entreprise. Cependant, cette problématique reste relativement orpheline. Les CitésLab parviennent à s'en saisir grâce à leur présence sur le terrain, mais soulignent l'importance d'une prise en compte plus importante du sujet. En parallèle, d'autres structures comme l'Adie tentent d'approcher ces entrepreneurs par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou d'une collaboration avec le Département (entrepreneurs au RSA). Dans d'autres territoires, l'Adie met en place un « Atelier des solutions commerciales », une formation sur le développement commercial d'une entreprise et sur les techniques de vente.

Ce qui existe ailleurs... L'Atelier des solutions commerciales de l'Adie

L'atelier des solutions commerciales offre un parcours d'accompagnement post-crédation gratuit d'une durée de 8 heures. Cette formation a pour fonction d'accompagner le démarrage des activités commerciales des entreprises et à former les entrepreneurs aux techniques de vente et à la stratégie commerciale. L'accompagnement aborde en parallèle des sujets tels que la confiance en soi ou la maîtrise des réseaux sociaux. En Nouvelle-Aquitaine, ces ateliers sont proposés à Angoulême et Limoges et devraient voir le jour en 2021 à Niort, Dax et La Rochelle.

Ce qui existe sur le territoire... Le Groupement des Entrepreneurs talençais

Le Groupement des entrepreneurs talençais est un club d'entreprises comprenant environ 160 adhérents. Il organise des rencontres annuelles et mensuelles à des horaires adaptés aux entrepreneurs prenant diverses formes :

- Petits déjeuners d'informations.
- Repas des entrepreneurs.
- Salon du GET.
- Soirée d'accueil des nouvelles entreprises.
- Speed meetings inter Clubs d'entreprises.

En outre, le GET est à l'origine du portail "Talence Shopping" créé en 2011 pour promouvoir le commerce local. Enfin, il joue un rôle d'intermédiaire entre les mondes universitaire et économique.

1. 9% des porteurs de projet accompagné par le Social Lab (Cités Lab) retournent vers l'emploi ou la formation au cours du suivi (source : comité technique du 17 novembre 2019, Cités Lab).

2. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/09/7-engagements-des-reseaux-en-faveur-des-femmes-entrepreneurs.pdf>

PARTIE 4

Portrait type d'un entrepreneur des QPV

En s'appuyant sur la parole des professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprises, cette partie donne à voir les différentes caractéristiques des porteurs de projet issus des QPV (profil, atouts, freins, besoins, types d'activité créée, etc.). Pour en faciliter la lecture, cette étude propose un profil type de l'entrepreneur, qui n'entend pas résumer la diversité des situations existantes, mais souligner des enjeux communs.

Le témoignage des différents acteurs interrogés lors des entretiens a permis de faire émerger un profil-type de l'entrepreneur des quartiers. Ce profil est nourri par les représentations et l'expérience de ces professionnels, mais également par des données chiffrées fournies par certaines structures locales (bilan 2019 de l'accompagnement à la création d'entreprises des femmes par le CIDFF ; données chiffrées sur les porteurs de projets accueillis par le Social Lab en 2019 et le bilan 2016-2019) ; chiffres clés de l'agence Haut de Garonne Développement à Bassens en 2019 ; bilan d'activité 2019 du PLIE des Hauts de Garonne).

Les entrepreneurs des quartiers cumulent un certain nombre de freins, qui engendrent des besoins. Parmi les plus cités, l'appui administratif et le soutien financier sont les plus prégnants. Le manque de capital en fonds propres contraint de nombreux porteurs de projets à abandonner la perspective d'une création. S'ajoute à ce frein une réticence des banques à leur accorder des crédits du fait de leur situation financière et de leur emplacement géographique ou du type d'activité créée (système de score).

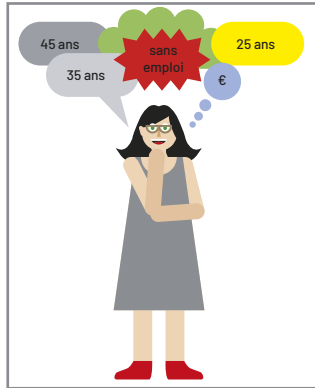
Cette réticence est partagée par une partie des entrepreneurs pour des raisons culturelles (emprunt à des tontines). Ces éléments sont étayés dans l'enquête « Entreprendre dans les quartiers, libérer tous les potentiels » (BPI, Terra Nova, J.P.Morgan) selon laquelle 60 % des entrepreneurs des QPV ne prennent pas contact avec la banque au moment de la création de leur entreprise. L'accès à un local, pour ces mêmes raisons pécuniaires, représente également une difficulté.

Sur la métropole bordelaise, les locaux commerciaux sont loués à des prix très élevés y compris lorsqu'ils sont situés au cœur d'un QPV. En créant des effets d'opportunité, la Zone Franche Urbaine (ZFU) mise en place sur la rive droite a ainsi contribué à faire grimper les prix dans le cadre de micros-marchés. Par ailleurs, pour certains habitants des quartiers, le véritable projet n'est pas la création d'entreprise en elle-même, mais la création de son propre emploi et de ses propres opportunités pour dégager des revenus supplémentaires souvent indispensables.

Enfin, les habitants des QPV se trouvent parfois dans des situations personnelles difficiles (isolement, échec professionnel). L'entrepreneuriat peut alors représenter une opportunité d'émancipation ou de revalorisation par le statut social qu'il induit.

« Se définir comme chômeur ou comme entrepreneur ne renvoie pas la même image en société. Il n'y a pas que la situation économique qui donne de la valeur »

Portrait type de l'entrepreneur dans les QPV

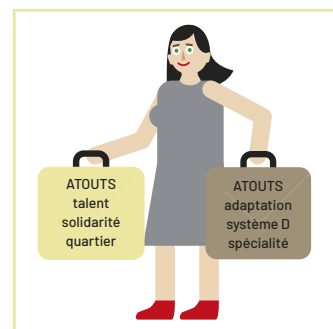


Je suis...¹.

- Une femme².
- Jeune (26-35 ans) ou âgée de 45 ans et plus³.
- Sans emploi⁴.
- Ou qui désire compléter mes revenus⁵.

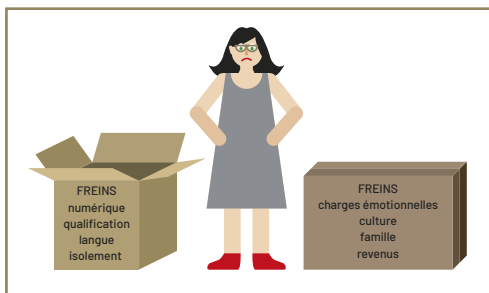
Mes atouts sont...

- Un talent, une compétence spécifique valorisable.
- Un réseau de solidarité dans mon quartier.
- Un soutien des autres entrepreneurs de mon quartier.
- Une culture de l'adaptation et du « système D ».



Mes freins sont...

- Mes charges émotionnelles (auto-censure, sentiment d'injustice, représentation de l'entrepreneuriat comme inaccessible).
- Mes contraintes personnelles (freins culturels, notamment pour le recours à l'emprunt) ou familiales (en particulier pour les femmes).
- Mes difficultés financières qui m'empêchent d'obtenir un crédit pour lancer mon activité et constituent une charge mentale supplémentaire.
- Mes difficultés d'accès au numérique.
- Mon niveau de qualification⁶.
- Ma maîtrise de la langue française.



- Mon isolement géographique et/ou mes possibilités restreintes de déplacement.
- Mes difficultés à identifier et à atteindre les dispositifs d'accompagnement existants.
- Ma méfiance à l'égard des structures d'accompagnement et ma peur que l'on m'empêche d'aller au bout de mon projet de création. L'environnement du quartier (marché souvent limité au quartier, répercussion de l'insécurité sur l'activité commerciale).

1. [https:// Terra-Nova_Bpifrance-Le-Lab_Entreprendre-dans-les-quartiers_230620.pdf?CT=1604264129586&OR=ItemsView](https://Terra-Nova_Bpifrance-Le-Lab_Entreprendre-dans-les-quartiers_230620.pdf?CT=1604264129586&OR=ItemsView)

2. 59 % des personnes reçues par le Social Lab en 2019 habitant en QPV sont des femmes (contre 49 % en 2016). Sur l'effectif total des personnes reçues, le pourcentage de femmes (40 %) est à l'inverse plus faible que celui des hommes (60 %). 50 des 53 participants aux ateliers du CIDFF sur la création d'entreprises en 2019 sont des femmes. Enfin, le cumul des personnes reçues lors des trois premières sessions du dispositif « Booster » lancé en mars 2019 révèle une participation féminine plus importante (64 %).

3. En 2017, les bénéficiaires du Social Lab âgés de 26 à 35 ans étaient les plus représentés (33 %) avant ceux âgés de 36 à 45 ans (28 %). En 2019, les moins de 30 ans représentent 31 % des bénéficiaires habitant en QPV. Les statistiques du CIDFF pour l'année 2019 comptent 35,4 % de femmes âgées de 26 à 45 ans (catégorie la plus représentée), 29,1 % âgées de 46 à 60 ans et 29 % âgées de 61 ans et plus. Pour les hommes, les 26-45 ans sont les plus nombreux (75 %) suivis des plus de 61 ans (16,7 %). La moitié des bénéficiaires du PLIE des Hauts de Garonne ont entre 26 et 49 ans.

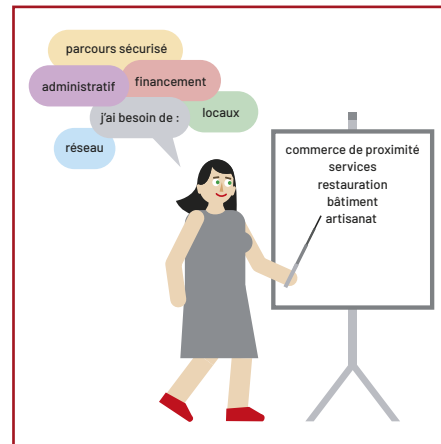
4. 72 % des porteurs de projet issus des QPV accompagnés par le Social Lab en 2019 étaient demandeurs d'emploi. En 2019, 60 % des personnes accompagnées par le CIDFF l'étaient également.

5. Exemple d'une femme accompagnée par la ville de Talence et l'ADIE. A l'origine femme de ménage, elle s'est lancée en tant que traiteur et travaille désormais aux Halles du centre-ville de Talence.

6. Une entrepreneuse a créé son entreprise après avoir participé à des ateliers coutures dans l'Espace textile de Lormont ; une entrepreneuse habitant à Gradignan, révélée par le dispositif « Des étoiles et des femmes », a également créé sa propre activité.

J'ai besoin...

- D'un appui administratif (à toutes les étapes du parcours de création).
- D'un soutien financier (prêt ou crédit pour disposer de fonds propres et assumer la période de lancement de mon activité ; garantie auprès des banques pour pouvoir obtenir un crédit puis un prêt d'honneur ; cumul d'emprunts pour ne pas freiner la croissance de mon activité).
- D'accéder à des locaux aux loyers modérés.
- D'un accompagnement pour sécuriser mon parcours d'entrepreneur.se, consolider les étapes de mon projet et me former à l'entrepreneuriat.
- D'être au contact d'autres porteurs de projet pour étendre mon réseau et rompre l'isolement.
- De reprendre confiance en moi après un échec ou une situation d'isolement.
- De valoriser mes compétences et leur potentiel rémunérateur.
- (Parfois) D'un accompagnement en format court pour tester mon idée.



J'ai décidé d'être entrepreneur.se...

- Après suggestion d'une structure d'accompagnement (Pôle Emploi, PLIE, associations).
- Pour créer mon propre emploi .
- Pour dégager des fonds complémentaires à mes revenus (même limités).
- Parce que j'ai une idée précise de l'activité que je souhaite développer.

J'ai créé une entreprise...

- Où je suis la ou le seul.e salarié.e
- Avec un statut d'auto-entrepreneur.se
- Sans avoir été accompagné.e au préalable par une structure¹.
- Qui peine à se pérenniser et nécessite un accompagnement post-crédation².

Dans le secteur³....

- Du commerce alimentaire de proximité.
- Des services (livraison, nettoyage/ménage, peinture de bâtiment).
- De la restauration, du bâtiment / construction.
- Du textile (couture) et de l'artisanat (création de bijoux, de meubles).
- Des marchés.

1. 52 % des personnes interrogées par le Social Lab en 2019 affirment ne pas être accompagnées depuis la création de leur entreprise.

2. 66,7% des personnes interrogées par le Social Lab en 2019 affirment ne pas vivre de leur activité (51,9% pensent néanmoins que c'est en bonne voie).

Résumé de l'étude et conclusion

Cette étude, initialement conçue comme un recensement des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers politique de la ville, a été réalisée à partir d'entretiens auprès des services des communes comptant sur leur territoire un ou plusieurs QPV et auprès des principales structures d'accompagnement œuvrant dans les quartiers prioritaires de la métropole bordelaise.

La richesse de ces entretiens a conduit à compléter ce recensement sur trois volets :

- une analyse des forces et des faiblesses du système d'acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises.

Si l'évolution du nombre d'entrepreneurs accompagnés atteste d'une dynamique certaine, des limites restent à dépasser pour un appui plus efficace et plus efficient. Ainsi, par les critères d'éligibilité exigés, certains outils ne sont pas toujours accessibles aux entrepreneurs des QPV et l'accompagnement proposé n'est parfois mal adapté à leurs caractéristiques.

Le déséquilibre territorial au sein de la métropole et le manque de coordination entre structures restent à travailler.

- une analyse des parcours de la création d'entreprise.

Cinq étapes clefs ont pu être identifiées : depuis l'émergence du projet jusqu'au suivi post création en passant par la consolidation, la recherche de financements et la création de l'entreprise en elle-même. L'étude les décline en détaillant l'implication des différents acteurs et des modalités de leurs interventions auprès des porteurs de projets.

- l'identification d'un profil type des entrepreneurs dans les QPV.

L'étude met en évidence les caractéristiques communes des porteurs de projets dans les quartiers prioritaires (jeune, sans emploi ou qui désire compléter ses revenus), leurs atouts (talent, réseau de solidarité, adaptabilité), leurs freins (financiers, culturels), leurs besoins (administratif, financier, en termes de réseaux) et le type de structure créée.

Comprendre qui fait quoi ? pour qui ? avec qui ? Tel est l'objet de ce travail qui met également en évidence les forces, les faiblesses et les déséquilibres de la situation locale.

En identifiant et en partageant un diagnostic de la situation métropolitaine cette étude est un outil utile pour renforcer l'interconnaissance entre acteurs et développer la culture partenariale.

Elle peut également constituer une base pour donner à voir, aux créateurs d'entreprises, l'éventail des possibilités qui s'offrent à eux pour accompagner le développement de leur projet.

Glossaire

Auto-entreprise

Entreprise créée par une personne disposant déjà d'une entreprise individuelle, associée à un régime micro-social simplifié : dispense d'immatriculation, exonération de TVA, exonération de cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans (Insee)¹.

Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)

Contrat permettant à un créateur ou repreneur d'entreprise de bénéficier de l'accompagnement d'une entreprise ou association qui lui porte assistance dans la gestion de son activité.

Coopérative

Structure où les entrepreneurs sont salariés (et non gérants) de leur propre activité accueillie par la coopérative en échange d'un accès à des outils et des espaces partagés. Cinq grands principes guident généralement une coopérative : non lucrativité, une voix par membre, impartageabilité des réserves, adhésion volontaire, l'usager est aussi le décisionnaire².

Couveuse

Hébergement juridique, fiscal et social permettant de tester son activité en condition réelle durant une période déterminée tout en préservant son statut et ses droits préalables.

Entrepreneuriat

« Capacité pour un individu de créer de la richesse en utilisant de la main-d'œuvre et du matériel réunis dans une structure d'entreprise commerciale » (L'internaute)³.

Entrepreneur-salarié

D'une durée de trois ans maximum, ce statut permet de créer son activité tout en conservant un statut de salarié soit en disposant d'un contrat de travail dans une société, soit en intégrant une coopérative d'activité et d'emploi.

Étude de marché

Analyse de l'environnement d'une entreprise visant à définir les caractéristiques du marché (offre et demande) qu'elle veut investir.

Incubateur

Structure d'hébergement temporaire offrant une mise en réseau et un système d'accompagnement visant à faire progresser l'étude d'un projet.

Micro-crédit

Prêt d'un faible montant destiné aux personnes non éligibles aux crédits bancaires classiques.

Micro-entreprise

« Entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros » (Insee)⁴.

Pépinière

Hébergement physique d'entreprises existantes ou en phase d'être créées.

Prêt d'honneur

Crédit attribué à une personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise sans garantie personnelle ou réelle et avec un taux d'intérêt nul.

Startup

Entreprise en phase d'expérimentation qui ne dispose pas encore d'un business model fixe et d'un marché défini, mais qui dispose d'un fort potentiel de croissance.

1. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2066>

2. <http://www.coopalpha.coop/page/fonctionnement-de-la-cooperative>

3. <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/entrepreneuriat/>

4. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c107>

Le détail juridique des principaux statuts¹

Entreprise individuelle

Entreprise où la responsabilité de l'entrepreneur est illimitée sur les biens personnels et dans laquelle celui-ci exerce son activité en son nom propre. Il peut embaucher des salariés et est soumis au régime social des indépendants (cotisation sur le bénéfice).

Micro-entreprise

Entreprise soumise à un régime fiscal simplifié : l'imposition s'effectue sur le chiffre d'affaire et l'entreprise n'est pas soumise au régime TVA. Le bénéfice imposable des entreprises individuelles doit se situer en dessous d'un certain seuil.

Société à responsabilité limitée

Entreprise constituée au minimum de deux associés (et de 100 maximum) où le montant du capital social est fixé librement par les associés, mais où 20 % du montant total doit être libéré immédiatement. La responsabilité de chaque associé est limitée au montant de leur apport.

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Entreprise répondant aux mêmes caractéristiques que la SARL à l'exception du nombre d'associé : un seul et unique associé peut être responsable d'une EURL (possibilité d'une autre EURL associée).

Société Anonyme

Entreprise constituée au minimum de deux actionnaires (ou de 7 si elle est cotée en bourse) dirigée par un conseil d'administration de 3 à 18 membres. 37 000 € constitue le capital minimum de l'entreprise au moment de sa création. La responsabilité des gérants est limitée à leurs apports en capital.

Société par actions simplifiée

Entreprise au statut très souple composée d'un ou plusieurs associés en charge de définir ensemble des statuts et le montant du capital social. Les associés doivent décider collectivement de l'approbation des comptes, de la répartition des bénéfices et d'autres décisions essentielles à l'entreprise. « La moitié au moins du montant des apports en numéraire doit être libérée à la constitution de l'entreprise, le reste dans les 5 ans² ».

Société par action simplifiée unipersonnelle

Entreprise constituée d'un seul associé en charge de définir ses règles d'organisation et le montant du capital social. 50 % du montant total doit être libéré immédiatement. La responsabilité du gérant est limitée à son apport en capital.

Société en nom collectif

Entreprise constituée au minimum de deux associés dans laquelle la responsabilité est solidaire et indéfinie (responsabilité des associés sur l'ensemble de leurs biens personnels). Un capital sans minimum de montant doit être constitué.

1. Informations extraites du Guide de la création d'entreprises de Talence et d'un glossaire publié sur le site guichet-entreprises.fr

2. <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/societe-actions-simplifiee-SAS>

Annexes

Cette partie propose un recensement exhaustif des structures et dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise intervenant sur la métropole bordelaise. Elle en précise les actions, l'attention portée aux entrepreneurs des QPV et leur intervention dans le parcours type de l'entrepreneur composé de cinq étapes clés détaillées ci-après.¹

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
 	Le Social LAB, créé en 2016 au sein du GPV Rive Droite, est un dispositif d'amorçage visant à capter des porteurs de projet éloignés des structures d'accompagnement et/ou fragilisés socialement. Œuvrant principalement dans les 7 QPV de la Rive Droite, il est labellisé Cités Lab (label de la BPI). Son objectif principal est de rendre le lisible le parcours d'accompagnement à la création d'entreprise, en jouant un rôle de coordinateur auprès des structures partenaires. Au quotidien, le chargé de mission Cités Lab est présent chaque semaine dans les QPV pour recevoir les porteurs de projet. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en deux temps : 1. Le premier accueil visant à formuler le projet de création après identification du porteur de projet. 2. La sécurisation du parcours de création à travers la mise en relation avec les autres partenaires de la création.	Communication Vidéos, affiches, présence physique dans les quartiers, stand au marché de Cenon Accompagnement individuel Accompagnement personnalisé (environ 7 heures par porteur de projet). Ateliers collectifs Ateliers collectifs avec les partenaires de la création dans le but de sécuriser les parcours. Animation partenariale Mise à disposition de lieux et coordination des permanences des partenaires de la création Comités techniques annuels.
	En 2006, l'État, la ville de Bordeaux et Pôle Emploi créent la Maison de l'emploi puis deux ans plus tard la « plateforme de l'initiative ». Leur rôle est d'agir sur la première étape du parcours de création : l'émergence. Pour cela, elle contribue à rendre lisible l'offre d'accompagnement sur le territoire et oeuvre dans les quartiers pour identifier les porteurs de projet, sécuriser leur parcours et les orienter. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en deux temps : 1. Le premier accueil visant à formuler le projet de création après identification du porteur de projet 2. La sécurisation du parcours de création à travers la mise en relation avec les autres partenaires de la création	Accompagnement 6 permanences « amorçage » par semaine dans des quartiers de Bordeaux (la plupart en QPV) pour clarifier et structurer les projets de création Évènements / formations • Matinées de la création d'entreprise : les entrepreneurs pitchent leurs projets devant les partenaires de la création d'entreprises et bénéficient ensuite d'un accompagnement personnalisé avec l'un d'entre eux • Atelier Boîte à outils du créateur : bases méthodologiques et techniques de l'entrepreneuriat • Ateliers thématiques : évènements récurrents sur des thématiques entrepreneuriales • Le village de la création d'entreprise : rencontres avec les partenaires locaux de la création d'entreprises et succession d'ateliers sur une semaine.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Être habitant d'une des 4 communes constitutives du GPV Rive Droite (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont).	Le dispositif est situé au coeur des QPV du territoire de la Rive Droite (une permanence hebdomadaire dans chaque ville). L'objectif du dispositif est d'être au plus près des habitants des QPV et de lever les freins à l'accompagnement.	Étape 1 : émergence du projet
Ce dispositif s'adresse à tous les futurs créateurs de Bordeaux ou de la Métropole sans distinction (taille de l'entreprise, secteur d'activité, niveau d'avancement). Les entrepreneurs des QPV de Bordeaux sont particulièrement ciblés.	Labellisée Cités Lab jusqu'en 2014, la Maison de l'Emploi oriente ses actions vers les QPV depuis la création de la plateforme initiative. Le siège de la structure est situé dans le QPV Grand Parc et chaque semaine plusieurs permanences sont organisées dans les QPV de Bordeaux.	Étape 1 : émergence du projet

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Créé par l'État, le CIDFF voit le jour en 1972 sur le territoire national. Dix ans plus tard, CIDFF Gironde est créé. La structure proposait initialement un appui juridique aux femmes. Aujourd'hui, elle offre un soutien global à l'individu (femme ou homme) sur 6 thématiques : • Accès au droit. • Lutte contre les violences. • Emploi et création d'activités. • Vie familiale et soutien à la parentalité. • Éducation à la citoyenneté. • Santé et sexualité. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. L'émergence, l'adéquation personne / projet. 2. Le parcours de création. 3. Le développement de l'entreprise (post-crédation).	• Travail sur la posture entrepreneuriale. • Accompagnement à toutes les étapes du parcours de création, en particulier sur l'étude de marché, la recherche de financements et le choix du statut juridique. • Soutien post-crédation. • Animation d'un réseau de femmes entrepreneurs. Formations Émergence : formation collective de 4 mois sur la création d'un projet professionnel (emploi ou création d'entreprises)

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Accompagne tout type de publique sans discrimination de profil ou de projet, mais encadre en particulier des femmes bénéficiaires des minima sociaux ou en situation de monoparentalité.	Structure implantée dans les QPV du GPV Rive Droite et de Bordeaux, Volonté d'être au plus proche des habitants des QPV. Accompagnement gratuit.	Toutes les étapes du parcours.

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Créée en 1989, l'ADIE a vocation à accompagner des porteurs de projet non-éligibles aux crédits bancaires en proposant des micro-crédits. En parallèle, un accompagnement individuel et collectif est assuré par des conseillers bénévoles, ainsi que des « bons plans » et des assurances professionnelles. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. Une sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les QPV et la détection des porteurs de projet par une présence régulière dans les quartiers. 2. Le financement par micro-crédit. 3. Des ateliers collectifs post-création sur le développement commercial, l'administratif (avec l'URSSAF), les réseaux, ainsi que des bons plans.	Prêts Micro-crédit : • Montant : jusqu'à 10 000 euros. • Taux : 7,45 %. • Durée : de 6 à 36 mois. • Contribution de solidarité : 5 % du montant du crédit. Prêt Mobilité : • Montant : jusqu'à 5 000 €. • Taux : 7,45 % (taux fixe). • Durée : jusqu'à 36 mois. • Contribution de solidarité : entre 3 % et 5 %. Dispositif « Créajeunes » : Parcours de formation de 2 à 6 mois à destination des jeunes des quartiers souhaitant créer leur entreprise. Accompagnement individuel et ateliers collectifs. « Je construis mon projet » : coaching gratuit en ligne pour créer son business plan. « Réinterroger son statut juridique » : accompagnement de 7 heures pour réinterroger le statut juridique de l'entreprise créée. Formations « Je deviens entrepreneur » : formation gratuite de 35 heures minimum sur la création d'entreprises (groupes de 10 entrepreneurs). « L'atelier des solutions » : formation de 8 heures minimum sur le développement des petites entreprises. « Maîtriser le fonctionnement de l'auto-entreprise » : formation de 14 heures sur la gestion administrative et financière des micro-entreprises.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Micro-crédit L'accès au micro-crédit est uniquement conditionné par la solvabilité de l'entrepreneur. Dispositif « Créajeunes » : être âgé de 18 à 32 ans et vivre dans un QPV. Formation Toute personne ayant un projet de création d'entreprise sans exigence de formation ou de secteur d'activité.	Structure très présente dans les QPV (sièges, permanences, événements), sensible aux enjeux spécifiques de ces quartiers, bien identifiée par les habitants, travaillant en réseau avec beaucoup d'opérateurs de l'accompagnement. Le micro-crédit proposé, non restrictif, est adapté aux besoins des entrepreneurs des QPV, de même que la formation. L'accompagnement proposé n'est pas uniquement destiné aux habitants des QPV.	Étape 1 : émergence du projet Étape 2 : consolidation du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 5 : suivi post-crétation

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Initiative Gironde fait partie du réseau Initiative France, réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création d'entreprise. Créée au milieu des années 1980, cette structure offre un accompagnement en collaboration avec le tissu partenarial local (CIFF, Hauts de Garonne développement, CCI, CMA, Technowest, Arc Sud Développement) ainsi que des financements. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. Le montage du projet en collaboration avec les opérateurs locaux (business plan, médiation auprès des banques). 2. Le passage devant le Comité d'agrément (obtention d'un prêt à destination de l'entrepreneur -fonds propres- et non de l'entreprise). 3. L'accompagnement post-crédation par un parrain.	Prêts Prêt d'honneur Création : • Montant : de 1 500 € à 7 600 €. • Taux : à taux zéro. • Durée : 60 mois maximum. • Contribution de solidarité : 5 %. Prêt remarquable : • Montant : entre 5 000 € et 25 000 €. • Taux : à taux zéro. • Durée : 60 mois maximum. Formations 45+ : formation collective de 6 semaines (à raison d'une journée par semaine) sur les compétences entrepreneuriales.
	Initialement créée en 1988 par les communes de Cenon, Floirac et Lormont, Hauts de Garonne Développement est devenue l'agence de développement économique de 13 communes de la Rive Droite. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en deux temps : 1. Accompagnement à la création de l'entreprise. 2. Accompagnement au développement de l'entreprise.	Amorçage Permanences dans les QPV. Sensibilisation des jeunes et des demandeurs d'emploi à l'entrepreneuriat. Accompagnement Entretiens individuels pour affiner le projet, de l'idée à la création. Formation à un logiciel de comptabilité et de pilotage. Recherche de locaux. Mise en réseau des créateurs. Pépinière d'entreprises dans le secteur du bâtiment et de l'éco-construction. Événements Petits déjeuners des chefs d'entreprises : aborde des thématiques entrepreneuriales en lien avec l'actualité ou les principales problématiques des chefs d'entreprises. Les ateliers de la création d'entreprise : organisés tous les deuxièmes jeudis du mois, ces ateliers ont vocation à former les personnes accompagnées aux principaux enjeux de l'entrepreneuriat.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Prêt d'honneur Création Obligation de contracter un prêt bancaire d'un montant supérieur ou égal au montant du prêt d'honneur ; non cumulable avec un prêt de l'ADIE, du Réseau Entreprendre Aquitaine ou de la Caisse Sociale de Développement Local Prêt remarquable Doit s'inscrire en complémentarité avec un prêt d'honneur ; adressé aux entreprises comportant « des caractéristiques remarquables dans les domaines environnementaux, sociétaux, territoriaux et de l'innovation » (notamment insérées dans un QPV)¹. Formation 45+ Entrepreneurs âgés de plus de 45 ans. 1. http://www.initiative-gironde.com/pre-remarquable.html	Les créateurs des QPV représentent 10 à 12% des personnes accompagnées (majoritairement à Bordeaux et Lormont). Seul un tiers des dossiers montés à l'année passe devant un comité d'agrément. Initiative Gironde n'intervient pas directement dans les quartiers sauf à la demande d'un autre organisme (Social Lab, BGE). En réponse à la crise, mise en place d'une prime et d'un prêt d'honneur de relance pour les QPV financés par Bordeaux Métropole.	Étape 2 : consolidation du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 5 : suivi post-crétion
Accompagnement individuel Toute personne âgée de plus de 26 ans désirant créer son entreprise. Dispositif « Coup de pouce » Destiné aux porteurs de projet âgés de 15 à 25 ans.	Hauts de Garonne Développement accueille de nombreux entrepreneurs des QPV de la Rive Droite. Une partie de ses actions se déroule dans les quartiers.	Étape 1 : émergence du projet Étape 2 : consolidation du projet Étape 5 : suivi post-crétion

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	BGE fait partie d'un réseau national créé il y a 40 ans. Le siège du réseau des BGE Sud-Ouest est à Toulouse. La Gironde compte 9 structures, dont une localisée à Bordeaux. La vocation générale de BGE est de proposer un accompagnement centré sur la personne et la sécurisation de son parcours de création. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. Travail centré sur le créateur. 2. Consolidation du projet de création. 3. Suivi post-crétation.	Accompagnement individuel • Bilan de compétences. • Formations (marketing, webmarketing, développement commercial etc.). • Appui au montage projet. • Aide à la recherche de financements. Couveuse BGE – Altitude • Hébergement juridique. • Accompagnement individuel. • Ateliers collectifs. « Talents des Cités » : concours national récompensant une trentaine d'entrepreneurs par an, ce concours a vocation à valoriser la création d'entreprise dans les QPV.
	Bordeaux Métropole a mis en place un dispositif de soutien aux entrepreneurs des quartiers : • Une prime. • Une subvention d'un prêt d'honneur auprès de quatre organismes de financement (Adie, Initiative Gironde, France Active Aquitaine et la Caisse Sociale de Développement Local).	Prime : • Montant : 1 500€ maximum sur un besoin spécifique. Prêt d'honneur : • Montant : 2 500 € maximum. • Taux : à taux zéro. • Durée : 72 mois maximum (différé inclus)

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Ne cible aucun public ni aucun secteur d'activité, mais accompagne les travailleurs handicapés (AGEFIPH).	BGE intervient relativement peu dans les QPV de Bordeaux Métropole, mais reçoit des porteurs de projets orientés par le Social Lab et propose un concours destiné à ces publics.	Étape 2 : consolidation du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 4 : création d'entreprise Étape 5 : suivi post-crétion
Auto-entreprise, EURL ou SARL (sans salarié), dont le siège est implanté dans un QPV, bénéficiant d'un accompagnement par un organisme de micro-crédit agréé, démontrant un besoin pour la reprise de son activité.	Dispositifs à destination des QPV.	Étape 5 : suivi post-crétion

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
		Dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés » Sensibilisation Accueil individuel des porteurs de projet et réunions collectives de sensibilisation et d'orientation vers les acteurs de l'accompagnement. Accompagnement Définition d'un business plan et recherche de financements. Post-crédation Suivi des entrepreneurs par des rencontres ponctuelles durant 3 ans. Aides financières ADECE : aide visant à favoriser la création d'entreprises pour les non-éligibles au crédit bancaire à hauteur de 1 500 € à 3 000 €. Aide à la création de très petites entreprises (TPE) : subvention d'un montant de 4 000 € à 10 000 € maximum (à destination de TPE).
	Depuis plusieurs années, Pôle Emploi met à disposition des publics accompagnés des formations à la création d'entreprises et diverses aides financières.	Formations « Activ Créa » : formation gratuite à l'entrepreneuriat pour acquérir des compétences entrepreneuriales et consolider son idée de création (étude de marché etc.) « M'imaginer créateur » : atelier permettant d'identifier ses qualités d'entrepreneur et d'imaginer une idée de projet. « Mon projet de création d'entreprise et moi » : atelier bilan sur l'avancé du projet de création et sur les aides possibles pour le réaliser. Aides Dispositif ACCRE : exonération partielle ou totale des charges sociales pendant un an. Dispositif ARCE : permet d'adapter l'aide au retour à l'emploi (ARE) par le versement en deux fois du capital (22,5 % puis 22,5 %). Le montant équivaut à 45 % des allocations Pôle Emploi restantes au jour de la demande. Prêt NACRE : prêt à taux zéro de 1 000 € à 5 000 € remboursable sur 5 ans.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
ADECE : Demandeurs des minima-sociaux, demandeurs d'emploi, création d'entreprise en ZUS. Aide à la création de très petites entreprises (TPE) : être éloigné de l'emploi, âgé de moins de 30 ans, salarié créant son propre emploi. Cette subvention ne peut être attribuée qu'aux entrepreneurs accompagnés par une structure d'aide à la création d'entreprise.	Aides adaptées aux contraintes financières des habitants des QPV.	Étape 2 : consolidation du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 4 : création d'entreprise Étape 5 : suivi post-crétion
Dispositif ACCRE : être demandeur d'emploi, créer son entreprise en ZUS, être âgé de 18 à 26 ans ou de moins de 30 ans et être reconnu handicapé. Prêt NACRE : être demandeur d'emploi et contracter un prêt bancaire en parallèle.	Soutien à l'implantation dans les QPV.	Étape 1 : émergence du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 5 : suivi post-crétion

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	La Caisse Sociale de Développement Local propose des micro-crédits à destination de publics non-éligibles aux crédits bancaires. Ces crédits couvrent des motifs personnels (santé, mobilité) ou professionnels (création d'entreprises).	Prêt • Objectif : répondre aux besoins en fonds de roulement lors d'une création d'entreprise ; bénéficier de fonds pour développer une entreprise déjà créée. • Montant : 12 000€. • Condition : caution de 50 % exigée. En parallèle, l'entrepreneur est accompagné dans son projet durant toute la durée de l'emprunt.
	Créée en 2003, France Active Aquitaine est une association, membre du réseau France Active, qui soutient la création et le développement d'entreprise par la mise en place d'outils financiers.	France Active Quartier • Garantie. • De 70 à 80% du montant de l'emprunt (maximum 48 000 euros). • Suppression de la caution auprès des banques. Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes – FGIF • Partage du risque financier avec l'établissement de crédit. • Garantie jusqu'à 70 % du prêt (maximum 45 000 euros). France Active Garantie – FAG : • Garantie en cas de non-remboursement jusqu'à 65 % du montant de l'emprunt (maximum 45 000 euros)
	Nouvelle-Aquitaine Amorçage fait partie du réseau Initiative France, réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création d'entreprise. Elle a été créée en 2002 à l'initiative de conseil régional. Elle propose un prêt d'honneur destiné aux fonds propres des entrepreneurs.	Prêt d'honneur : • Montant : de 15 000 à 30 000 € par porteur de projet (plafonnement à 80 000 € en cas de porteurs multiples).
	Impact Partenaires est une société d'investissement à vocation sociale qui soutient des entreprises au potentiel d'impact fort, notamment en termes d'emplois, d'insertion professionnel ou d'handicap.	« Impact Création » : fonds d'investissement à destination d'entrepreneurs en franchisés dont le commerce s'implanterait dans un QPV. • Montant : entre 50 000 € et 500 000 €.
	Créée en 1987, l'association Agefiph est en charge de la gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées. Parmi les nombreuses aides financières proposées, l'une d'entre elles propose un soutien à la création d'entreprise.	Aide à la création d'entreprise : aide d'une valeur de 5 000 € à destination d'un chef d'entreprise en voie de création de son activité.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Personne n'ayant pas accès à un crédit bancaire ou en recherche de compléments à son prêt, salariés précaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.	Aides adaptées aux contraintes financières des habitants des QPV.	Étape 3 : recherche de financements Étape 5 : suivi post-crétion
France Active Quartier : habiter en QPV et être demandeur d'emploi. Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes – FGIF : être une femme. France Active Garantie – FAG : être demandeur d'emploi.	Dispositif « France Active Quartier » réservé aux habitants des QPV.	Étape 3 : recherche de financements
Aide financière uniquement adressée à des entreprises à haut degré d'innovation et justifiant d'un potentiel de création d'emplois significatif.	Cette offre ne s'adapte pas au profil type des entreprises créées au sein des QPV.	Étape 3 : recherche de financements
Être un entrepreneur franchisé souhaitant implanter son commerce dans un QPV.	Soutien l'implantation d'entreprises en QPV.	Étape 3 : recherche de financements
Toute personne handicapée désirant créer son propre emploi et justifiant d'un apport en fonds propres de 1 500 euros.	Ne cible pas particulièrement les QPV.	Étape 3 : recherche de financements

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Créée en octobre 2006, Coop'Alpha est une coopérative d'activités et d'emploi historiquement implantée dans le quartier Génicart à Lormont. Elle appartient au réseau « Coopérer pour entreprendre » qui fédère plusieurs CAE. Son objectif ? Permettre à toute personne désireuse d'entreprendre de tester son activité pour en vérifier la viabilité, tout en acquérant des compétences entrepreneuriales sans prendre de risque (l'entrepreneur est salarié de la coopérative). L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. L'intégration dans la structure. 2. Le développement de l'activité. 3. La création de l'entreprise.	Inégration • Accompagnement individuel à la structuration de l'activité. • Ateliers collectifs de formation à l'entrepreneuriat. Développement Signature d'un contrat d'entrepreneur-salarié où le chiffre d'affaire est versé à la coopérative qui vire ensuite un salaire correspondant à la marge effectuée. Création Après maximum 36 mois, possibilité de : 1. Créer son entreprise 2. Rester dans la coopérative en tant que sociétaire (participation au capital de la structure et aux décisions). Coopérative jeunesse de services : créé en 2017 sur le territoire le Bouscat-Eysines, ce dispositif offre à une quinzaine de jeunes par an une expérience d'auto-entrepreneurs le temps de l'été.
	Coop&Bât a été créé en 2011 par Coop'Alpha. Leurs objectifs sont identiques. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. L'accueil du porteur de projet. 2. Le démarrage de l'activité. 3. Le développement. 4. La pérennisation de l'activité.	Démarrage Formation aux règles de sécurité, processus de chantier, techniques de commercialisation etc. Développement Sensibilisation à l'éco-construction, gestion des fournisseurs, trésorerie de l'activité. Pérennisation Comme pour Coop'Alpha, après maximum 36 mois, possibilité de : 1. Créer son entreprise. 2. Rester dans la coopérative en tant que sociétaire (participation au capital de la structure et aux décisions).

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Coopérative : aucun critère spécifique, tous les statuts ou profils sont acceptés. Seules les activités de stockage ne peuvent être hébergées par la coopérative. Coopérative jeunesse : être âgé de 16 à 18 ans.	Malgré son implantation historique en QPV, Coop'Alpha parvient difficilement à attirer des entrepreneurs des quartiers en coopérative : seuls 5 % des porteurs de projet sont issus des QPV.	Étape 4 : création d'entreprise
Ouvert à tous les métiers du bâtiment à l'exception des architectes.		Étape 4 : création d'entreprise

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Coopérative d'Activité et d'Emploi, Co-Actions a été créée en 2007 à Captieux. Aujourd'hui, elle a ouvert une antenne à Bègles. Comme Coop'Alpha et Coop&Bât, les entrepreneurs intègrent la coopérative afin de tester leur activité sous la protection du statut d'entrepreneur-salarié. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. Tester la viabilité de son projet au démarrage (signature du CAPE). 2. Développer et pérenniser son activité (signature du contrat ESA). 3. Entrer dans le sociétariat ou créer son activité hors coopérative.	Accompagnement personnalisé tout au long de l'expérience Ateliers collectifs PASS Co-actions : quatre jours de formation à la vie en coopérative et à la réalisation de notes de frais et factures. PEPS Co-actions : deux jours de formation à la stratégie commerciale. Ateliers Co-développement : trois heures par mois pour présenter son activité aux autres entrepreneurs de la coopérative.
	Développé par le Pôle Innovation Sociale de Suez, la Maison pour rebondir accompagne des publics éloignés de l'emploi pour les aider à s'insérer ou à créer leur entreprise. Créée en 2012 à Bordeaux, elle propose plusieurs programmes pour développer son activité.	J'entreprends : programme d'incubation de huit mois offrant un coaching personnalisé à 15 entrepreneurs. Booster : formation gratuite de deux mois à la création d'entreprise proposant des ateliers collectifs et un suivi individualisé (300 heures de formation). 100 chances 100 emplois : réseau d'entreprises accompagnant des jeunes des quartiers dans leur projet d'insertion professionnelle.
	Service de la mission locale Technowest, la Fabrique à Projets propose un accueil gratuit à des porteurs de projet pour les accompagner dans la création de leur activité. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. L'élaboration du projet. 2. L'approfondissement une fois les différentes étapes du projet. 3. Mise en réseau avec les partenaires susceptibles de soutenir le projet	Les ateliers thématiques Créer son entreprise, présenter son projet pour obtenir un financement bancaire, réaliser une étude de marché etc. Formations « Toutes les clés pour créer son entreprise sereinement » : formation basée sur des études de cas pour apprendre les rudiments de l'analyse de marché, du développement commercial ou du choix d'un statut juridique. Se conclut par l'obtention d'un « Passeport du créateur ».

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
		Étape 4 : création d'entreprise
J'entreprends : dispositif réservé aux demandeurs d'emplois. 100 chances 100 emplois : personnes âgées de 18 à 30 ans habitants en QPV.	Un programme est spécifiquement dédié aux habitants des QPV.	Étape 1 : émergence du projet Étape 2 : consolidation du projet
Ne cible aucun public spécifique.	Pas d'actions à destination des QPV.	Étape 2 : consolidation du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 4 : création d'entreprise

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Véritable incubateur au féminin, Les Premières sont implantées dans de nombreuses régions de France, ainsi qu'au Luxembourg. Les Premières Nouvelle-Aquitaine se sont quant à elles installées à Gradignan, puis dans l'espace Darwin à Bordeaux (2012). Aujourd'hui, elles accompagnent des femmes et des équipes mixtes dans la création d'entreprises innovantes.	S'initier START : formation pour découvrir le monde de l'entrepreneuriat et appréhender ses propres compétences. Créer Go 1^{re} : dispositif de 6 à 10 mois alternant entre des modules de formation et un accompagnement personnalisé. Se développer Boost : dispositif payant de 6 à 18 mois pour apprendre à développer son activité (analyse de marché, recrutement, croissance).
	Créé en 1996 à Bordeaux, le Réseau Entreprendre Aquitaine propose un accompagnement gratuit de chefs d'entreprises innovantes. Cette structure fonctionne grâce aux cotisations des chefs d'entreprises et à la participation des collectivités territoriales.	Accompagnement individualisé Parrainage durant deux ans par un chef d'entreprises qui accompagne le projet et forme l'entrepreneur. Accompagnement collectif Tous les mois, des ateliers collectifs thématiques sont organisés pour former les entrepreneurs sur des sujets précis et les mettre en réseau. Prêt d'honneur Les lauréats peuvent profiter d'un prêt d'honneur remboursable sur 5 ans de 15 000 à 50 000 euros, sans garantie ni intérêts.
	ATIS est une association tournée vers l'ESS. Son rôle est de faire émerger des entreprises innovantes en réponse aux besoins sociaux d'un territoire. Son dispositif « La Fabrique à Initiatives » agit donc sur l'identification des besoins, la construction d'un projet, puis elle le propose à un porteur de projet qu'elle accompagne dans sa création.	Détecter les besoins sociaux La première étape de l'action d'ATIS est d'identifier des opportunités socio-économiques sur le territoire. Inventer une réponse Ensuite, elle invente une solution au besoin identifié, qui se transforme en projet d'entreprise. Transmettre le projet : Elle propose son projet à un entrepreneur qualifié ou à une entreprise sociale existante. Accompagner le porteur de projet Puis elle accompagne le porteur de projet jusqu'à la création de l'entreprise, en s'appuyant sur les partenaires de la création.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Principalement destiné aux femmes, mais encadre également des équipes mixtes.	La formation « START » proposée par Les Premières Nouvelle-Aquitaine est gratuite pour les habitant.e.s des QPV. Des habitantes du QPV Barthez à Gradignan ont pu bénéficier du dispositif et créer leur entreprise.	Étape 1 : émergence du projet Étape 2 : consolidation du projet Étape 5 : suivi post-crétion
Les critères pour bénéficier de cet accompagnement sont très sélectifs et ciblent un type d'entreprises au fort potentiel de croissance : avoir un business plan en cours ou une promesse de vente acceptée, prévoir 5 emplois en 3 ans etc.	Peu adapté aux profils des entreprises des QPV.	Étape 3 : recherche de financements Étape 5 : suivi post-crétion
Répondre aux critères recherchés pour l'un des projets de création d'entreprises portés par ATIS.	Ce dispositif n'est pas orienté vers les QPV.	Étape 1 : émergence du projet Étape 2 : consolidation du projet Étape 4 : création d'entreprise

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Créée en 1997, la Maison Initiative Entrepreneuriat accompagne la création d'entreprises en Gironde. Elle propose des modules individuels ou collectifs sur le volet création et post-crétion d'entreprise. L'accompagnement s'opère en trois temps : 1. Un rendez-vous individuel de diagnostic. 2. Un accompagnement à la création oscillant entre ateliers collectifs et suivi personnalisé. 3. Un appui post-crétion. En parallèle, elle héberge l'activité de plusieurs entrepreneurs reliés à la couveuse par un contrat CAPE.	Dispositifs d'accompagnement • Activ'Créa : formation de trois mois sous-traitées par Pôle Emploi pour accompagner l'émergence d'un projet de création d'entreprise. • « Entreprendre » : accompagne le parcours de création, de la consolidation du projet au suivi post-crétion. • Post-crétion : accompagnement destiné aux indépendants bénéficiaires du RSA. Couveuse Anabase Resto'Start : héberge des projets de création en restauration et propose une formation à l'entrepreneuriat et au métier de restaurateur. Boutiques-Starter : espace commercial loué à un porteur de projet souhaitant tester son activité avant de disposer d'un fonds de commerce.
	Le CREDER (Centre de Recherches et d'Etudes sur le Développement Economique Social et Régional) a été créé en 1986. Il a vocation à soutenir la création d'entreprise et du développement économique en Gironde. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en quatre temps : 1. Le bilan entrepreneurial. 2. L'appui à l'émergence de projet. 3. L'accompagnement personnalisé à la création. 4. Le suivi post-crétion.	Accompagnement Bilan : évaluation des motivations et du profil de l'entrepreneur. Émergence : accompagnement méthodologique à l'étude de marché. Crétion : stratégie commerciale, modélisation financière, choix du statut juridique. Suivi post-crétion : indicateurs de suivi, plan de développement, coaching personnalisé, définition des priorités stratégiques. Formations : management d'entreprise, gestion, développement commercial, outils digitaux, réglementation en entreprise, normes qualité, sécurité au travail etc.
	Anje Aquitaine est une association de promotion et d'accompagnement à la création d'entreprise visant à accompagner la création d'entreprises en particulier vers les jeunes issus des QPV. L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en trois temps : 1. La sensibilisation des jeunes collégiens et lycéens. 2. L'accompagnement à la création d'entreprise. 3. L'aide à la pérennisation et au développement.	Sur la métropole, Anje Aquitaine agit principalement sur le premier champ : la sensibilisation. Elle se rend dans les quartiers et réalise des ateliers de sensibilisation ciblant en particulier les jeunes.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Activ-Créa : être inscrit à Pôle Emploi et orienté par un conseiller « Entreprendre » : sans condition particulière Accompagnement post création d'entreprise : travailleur indépendant au RSA.	Permanences régulières au BT Emploi de Bègles (QPV Carles Vernet - Terres-Neuves) et dans le QPV Rocher de Palmer à Cenon.	Étape 2 : consolidation du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 4 : création d'entreprise Étape 5 : suivi post-crétion
Pas de condition d'accès.	Ce dispositif ne cible pas les QPV.	Étape 1 : émergence du projet Étape 2 : consolidation du projet Étape 4 : création d'entreprise Étape 5 : suivi post-crétion
Pas de condition d'accès.	Partenaire de la ville de Pessac sur le volet sensibilisation à la création, son action consiste à élaborer trois ateliers par an. Auparavant, structure mobilisée par d'autres communes de la Métropole (notamment Talence), mais l'expérience n'a pas été renouvelée.	Étape 1 : émergence du projet

Nom de la structure / du dispositif	Présentation	Actions
	Créée en 1982, EGEE est une association qui promeut le parrainage vers l'emploi et la transmission intergénérationnelle des savoirs professionnels.	Les actions de soutien aux nouveaux entrepreneurs s'actionnent à chaque étape du parcours : • Accueil des porteurs de projet. • Aide à la création. • Accompagnement post-crétion. • Aide aux entreprises déjà créées en difficulté.
	Rattaché au réseau ECNA et créé en 1991, SOCRATE Conseil & Formation agit dans le champ de l'insertion professionnelle (emploi et création d'entreprise). L'accompagnement à la création d'entreprise s'opère en deux temps : 1. La création d'entreprise. 2. Le développement d'entreprise.	Émergence • Ateliers de sensibilisation. • Validation de l'orientation vers l'entrepreneuriat. Crétion • Diagnostic du projet. • Accompagnement à la réalisation d'une étude de marché, d'un prévisionnel financier ou du choix du statut juridique. Développement • Analyse de l'organisation administrative et financière de l'entreprise. • Analyse des relations avec les partenaires.
	Eticoop est une structure de développement de l'entrepreneuriat. Elle agit sur le pan de l'accompagnement à la création d'entreprise et réalise de la médiation bancaire (avec le Crédit Agricole).	• Accompagnement personnalisé de 120 heures pour créer son entreprise. • Deux ans de conseils en gestion d'entreprise après la création.
	La Ruche de Bordeaux est un espace de coworking créé en 2014. Cet espace propose des programmes d'accompagnement à la création d'entreprise destinés aux femmes ou aux personnes subissant des freins socio-économiques.	Audacieuses : programme visant à accompagner les femmes dans l'entrepreneuriat dans le domaine de l'innovation sociale. Ambitieuses : programme visant à accompagner les femmes dans l'entrepreneuriat en innovation sociétale ou dans le domaine de la Tech for Good. French Tech Tremplin : programme visant à lever les freins socio-économiques d'entrepreneurs souhaitant développer leur startup.

Conditions d'accès	Attention particulière aux QPV	Étapes du parcours de création
Pas de condition d'accès.	Ce dispositif ne cible pas les QPV.	Étape 2 : consolidation du projet Étape 4 : création d'entreprise Étape 5 : suivi post-crétion
Pas de condition d'accès.	Ce dispositif ne cible pas les QPV.	Toutes les étapes.
Pas de condition d'accès.	Ce dispositif ne cible pas les QPV.	Étape 2 : consolidation du projet Étape 3 : recherche de financements Étape 4 : création d'entreprise Étape 5 : suivi post-crétion
Les dispositifs ciblent principalement les projets de création d'entreprises d'innovation sociale ou de startup.	Ce dispositif ne cible pas les QPV.	Étape 2 : consolidation du projet

Grille d'entretien

Structures d'accompagnement à la création d'entreprises

Votre structure et son fonctionnement

- À quelle **date**, dans quel **contexte** et dans quel **but** votre structure a-t-elle été créée ?
- Combien de personnes y travaillent ? Quels sont les **différents métiers ou expertises** qui la composent ?
- Quelle est la **vocation générale** de votre structure ?
- **Où** est-elle implantée sur le territoire ? Pourquoi ?
- Quel **périmètre** dessert-elle ?
- Organise-t-elle des **permanences** dans d'autres villes ou quartiers de la Métropole ? Si oui, lesquels ? Quels éléments ont contribué au choix de ces lieux (impulsion des acteurs locaux, besoins spécifiques du territoire, opportunité...) ?
- Cette structure cible-t-elle un **profil spécifique d'entrepreneurs** (exemple : femmes, jeunes, personnes issues des quartiers...) ?
- Travaillez-vous **en relation avec d'autres structures** contribuant à la création et au développement d'entreprises ? Si oui lesquelles ?
- Quels liens entretenez-vous avec **les communes et les chefs de projets** des quartiers prioritaires (le cas échéant) ?

Le parcours d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises

- Comment s'organise votre action ? En quoi consiste l'aide proposée par votre structure (conseils, apports financiers, suivi...) ?
- Cette aide a-t-elle évolué depuis la création de la structure ? Qu'est-ce qui a changé ?
- À quel moment du parcours d'accompagnement des porteurs de projet intervenez-vous ?
- *Sensibilisation ? Détection ? Amorçage ? Montage de projet ? Soutien financier ? Suivi ? Conseil post création (développement de l'entreprise, passage d'une situation difficile...), autres ?*
- Suivez-vous dans la durée les porteurs de projet, en particulier une fois leur entreprise créée ? Comment contribuez-vous à leur développement ou à leur pérennisation ?

Les porteurs de projet

- Selon vous, quels sont les principaux besoins des entrepreneurs ? En général, pour quels motifs sollicitent-ils votre aide ?
- Comment détectez-vous les porteurs de projet ? Sont-ils réorientés par d'autres acteurs du territoire (exemple : mairie) ou vous sollicitent-ils spontanément ?
- Diriez-vous que votre structure est connue des habitants des QPV ? Se tournent-ils régulièrement vers vous ? Menez-vous des actions de communication auprès de ces publics ?
- Des personnes prises en charge par votre structure sont-elles originaires d'un QPV ? Si oui, à quoi ressemblent leurs entreprises ?
- Proposez-vous des dispositifs spécifiques à destination de ces publics ?
- Les personnes issues des quartiers requièrent-elles une aide spécifique ou font-elles face à plus de difficultés en amont et en aval de la création d'entreprises ?
- Certains territoires couverts par votre structure sont-ils plus actifs en matière de création d'entreprises ? Selon vous, à quoi cela est-il dû ?

Votre évaluation

- Aujourd'hui, quels sont les principaux apports de votre structure dans le domaine de la création d'entreprises ?
- À l'inverse, quelles sont les principales difficultés auxquelles celle-ci fait face pour exercer ses missions ?
- De nouveaux projets ou dispositifs sont-ils en cours ?

Acteurs publics en lien avec l'accompagnement à la création d'entreprises dans les QPV

L'activité économique du territoire

- Tout d'abord, pourriez-vous vous présenter en rappelant les missions rattachées à votre poste ?
- Comment décririez-vous l'activité économique sur votre commune ? Et dans ses QPV ?
- Quelle politique de développement économique menez-vous sur votre territoire ?
- Quels sont les objectifs ? Sur quels outils s'appuie-t-elle ?
- Existe-t-il des dispositifs spécifiques pour les QPV ? Ou bien est-on sur des politiques de droit commun ?

- Quels types d'entreprises sont créés (objet, taille, nature de l'activité) au sein des QPV ? Ressemblent-elles à celles des autres quartiers ?
- Sont-elles globalement pérennes ?

Le parcours d'accompagnement à la création d'entreprises

- La création d'une activité économique dans les QPV est-elle encouragée par des dispositifs d'aide ou d'accompagnement ? Quels sont-ils ? Qui les impulse ?
- Des structures d'accompagnement à la création d'entreprise existent-elles sur votre commune ? Sont-elles situées au sein d'un QPV ?
- Comment se déroule le parcours d'accompagnement des entrepreneurs des QPV ? Quels interlocuteurs rencontrent-ils ? Quels sont les opérateurs susceptibles d'intervenir pour aider à la création d'une activité économique dans les quartiers ?
- Comment se caractérise leur action ? Quels acteurs se positionnent à quelles étapes de la création d'une activité ?
- Sensibilisation ? Détection ? Amorçage ? Aide au montage de projet ? Soutien financier ? Suivi ? Formation ?
- Y-at-il des actions spécifiques d'accompagnement post création, dans un objectif de pérennité et de développement de ces entreprises ? En d'autres termes, comment ces acteurs contribuent-ils au développement

de l'activité, une fois celle-ci créée ? Quelles formes prend cette aide ?

- Quels sont les besoins exprimés par les entrepreneurs ? En général, pour quels motifs sollicitent-ils une aide (faire de l'export ? Passer un cap délicat ? Elargir la zone de chalandise ?) ?

L'évaluation des besoins et de l'efficacité des dispositifs

- Comment décririez-vous les besoins des personnes souhaitant développer une activité économique ?
- Les dispositifs d'accompagnement vous semblent-ils efficaces et adaptés ? Couvrent-ils toutes ces demandes ?
- Constatez-vous de nombreux projets de création d'entreprise ? Ces projets sont-ils portés par des acteurs du quartier ? Quels sont les profils de ces entrepreneurs ?
- On sait que les femmes créent moins d'entreprises que les hommes, mais aussi que celles habitant dans les QPV en créent moins que les femmes issues d'autres quartiers. Est-ce le cas sur votre territoire ? Connaissez-vous des entreprises créées par des femmes ?
- Comment expliquez-vous ce phénomène ?
- Selon vous, comment faciliter l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers ?
- Des actions sont-elles menées en ce sens sur votre territoire ?

Chef de projet : Camille Garcelon / Sous la direction de : Cécile DeMarchi-Rasselet / Equipe projet : Laurie Magimel, Camille Garcelon
Conception graphique : Sylvain Tastet, Olivier Chaput, Christine Dubart